

BRUISSEMENTS D'ELLE

Le Pays Pyrénées-Méditerranée en revue



N°19 - Janvier 2017



Edito

« Territoires, je vous aime. »

*Un territoire, c'est une terre espérée,
Comme un port pour un marin,
Ou, pour le marcheur, une cime enneigée.*

*Un territoire, c'est un chant,
Des mots, un accent,
Comme une mélodie
Que chantent les aînés,
Aux nouveau-nés.*

*Un territoire, c'est un espace vertébré
Par un fleuve,
Par une route, un chemin,
Mille fois empruntés.*

*Un territoire, ce sont des hommes laborieux,
Le regard dans les cieux,
Partageant une histoire, qui ne s'écrit pas sans eux.*

*Un territoire, c'est un refuge.
Un refuge aussi pour ceux venus de loin,
Qui n'ont plus de territoire à eux.*

*Un territoire, c'est aussi fragile et léger
Qu'une libellule,
Qu'il nous faut protéger au nom de la liberté.*

*Un territoire,
C'est comme le Pays Pyrénées-Méditerranée.*



Antoine ANDRÉ
Président du Pays Pyrénées-Méditerranée



Sommaire

Actualités du Pays p. 3

Assemblée des territoires, la démocratie territoriale en action
Premier contrat de ruralité signé pour le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée
Dynamique des territoires : États Généraux des Pays et PETR à Bordeaux
Vous avez dit Conseil de développement ?
Les Master 2 à l'étude de l'organisation de notre système de santé

Programmes européens p.10

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
LEADER 2014-2020
L'interview de : Bruno BEDOS, Responsable du Service Développement économique de la CCACVI

Charte Forestière de Territoire p. 16

Un démarrage de la mise en œuvre de la Charte Forestière enthousiaste et solidaire !
Des rencontres forestières entre élus ou entre professionnels fructueuses !
La nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée fait parler d'elle !
L'interview de : Eric TENAS, Gérant de l'entreprise Tenas - Pyrénées Tilleul

Tourisme p.20

Guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée
Développement du « Vélotourisme »
L'interview de : Les membres fondateurs du réseau de professionnels « Le Pays Catalan à Vélo »

Patrimoine culturel et naturel p.23

Les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir – En course pour l'UNESCO
Gestion durable de l'élevage bovin des Albères

Plan Climat Energie Territorial p.29

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
L'interview de : Jean-Claude MENSCH, Maire de Ungersheim

SIG, Suivi, Evaluation p.33

Carte verte collaborative du Pays Pyrénées-Méditerranée
L'interview de : Isabelle BILLAUD, Responsable de l'Unité Politiques et Connaissances territoriales, DDTM

Zoom sur p.35

Le Pays dans la presse
Ça vient de sortir
Les appels à projets
Quelques dates à retenir

❖ Assemblée des territoires, la démocratie territoriale en action

Le 4 novembre dernier, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée réunissait pour la première fois l'Assemblée des territoires, constituée de 158 élus représentatifs ne siégeant pas au Conseil régional, eux-mêmes désignés de façon paritaire par les élus de leur agglomération, leur métropole, leur bassin de vie ou leur territoire de projet (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, Parcs naturels régionaux ...).

Convaincue que c'est par la proximité et le dialogue territorial que l'intelligence collective pourra se mettre en marche, au service du citoyen, Carole DELGA a donné naissance à la **République des Territoires**.



Crédit photo : Frédéric Scheiber

Lancement de l'Assemblée des territoires le 04 novembre 2016 à Albi.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a répondu à l'invitation de la Région pour intégrer cette instance en désignant **2 titulaires** (Antoine ANDRÉ, Président et Nicole GONZALEZ, membre du bureau) et **2 suppléants** (Pierre AYLAGAS, Vice-président et Nicole VILLARD, membre du conseil de développement) qui représenteront le Pays Pyrénées-Méditerranée.

→ Les objectifs de l'Assemblée des Territoires :

- Prendre en compte la diversité régionale.
- Inscrire l'action régionale dans la proximité.
- Co-construire un nouveau cadre de dialogue entre collectivités.

→ Les missions de l'Assemblée des Territoires :

- Être un espace de concertation et de proposition au sein du Conseil régional dans le cadre de ses compétences.
- Constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation, et de mise en réseau des territoires.
- Favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

Vous pouvez consulter les premiers travaux de cette nouvelle instance régionale sur la page dédiée à l'Assemblée des Territoires : <http://www.laregion.fr/Lancement-de-l-Assemblee-des-territoires-les-points-forts>



❖ Premier contrat de ruralité signé pour le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée

Le 9 décembre dernier, le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée a été le 3^{ème} au niveau national et le 1^{er} en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à signer un contrat de ruralité.

En présence du Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, M. Jean-Michel BAYLET, les porteurs et signataires¹, réunis pour l'occasion ont signé ce contrat cadre engageant l'Etat pour **accompagner le territoire sur 3 ans.**

Jean-Michel BAYLET a souligné l'engagement et la détermination dont a fait preuve le Pays Pyrénées-Méditerranée, au service du développement du territoire, dans l'élaboration de ce contrat dans un délai très rapide.

Il a ainsi mis en avant la qualité et l'efficacité du travail partenarial réunissant les 4 Communautés de communes, les services de l'État et notamment de la sous-préfecture, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée.



Signature du Contrat de ruralité le 9 décembre 2016 à la salle de l'Union de Céret.



¹ Les signataires du contrat : M. Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales / Mme Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (représenté le 9 décembre par Guy ESCLOPÉ - conseiller régional) / Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales / M. Antoine ANDRÉ, Président du Pays Pyrénées-Méditerranée / M. Pierre AYLAGAS, Président de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris / M. René BANTOURE, Président de la Communauté de communes du Haut-Vallespir / M. René OLIVE, Président de la Communauté de communes des Aspres / M. Alain TORRENT, Président de la Communauté de communes du Vallespir / Pour le directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, le directeur territorial de L'Aude et des Pyrénées-Orientales, Gilles LE HERICY.

→ Qu'est-ce qu'un contrat de ruralité ?

Sous l'impulsion de Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, **le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016** a décidé de la mise en place de contrats de ruralité. Ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour **développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises**. Le contrat de ruralité est ainsi un document intégrateur des mesures des Comités Interministériels aux Ruralités (CIR) dont il détaille la déclinaison locale. Ils représentent pour la ruralité l'équivalent des Contrats de ville pour les territoires urbains.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets :

- **L'accès aux services et aux soins**
- **La revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité**
- **L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...)**
- **Les mobilités**
- **La transition écologique et énergétique**
- **La cohésion sociale**

A la parution de la circulaire de M. Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, en juin 2016, **les membres du Bureau du Pays Pyrénées-Méditerranée**, dont les présidents des 4 Communautés de communes, se sont réunis et ont décidé d'engager, **à l'échelle des 4 EPCI, un travail d'élaboration d'un contrat de ruralité**.

Les 4 Communautés de communes ont ainsi considéré que **l'échelle du territoire Pays Pyrénées-Méditerranée**, dont la stratégie 2014/2020, élaborée en concertation avec les acteurs publics et privés, et les citoyens du territoire, posait les éléments de diagnostic et stratégiques attendus, était la plus pertinente.

Un groupe de travail technique réunissant l'équipe technique du Pays, les DGS des 4 Communautés de communes, la Sous-préfecture et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, a été constitué, afin d'approfondir le diagnostic du territoire sur les 6 axes du contrat de ruralité et de préciser la stratégie de manière à répondre à **l'appel à candidature lancé par le Préfet des Pyrénées-Orientales le 10 août 2016**.

Un appel à recensement des projets a été lancé par le Pays Pyrénées-Méditerranée auprès des communes et Communautés de communes afin de compléter la liste des projets déjà identifiés dans le cadre de l'animation territoriale du Pays. Ainsi, le programme d'actions triennal du territoire organisé en 6 axes, a pu être transmis à l'État de manière à définir les priorités et à préparer le volet 2017.

En savoir plus : Contrat de ruralité mode d'emploi

<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/plaquette-contrat-de-ruralite-matrct.pdf>

→ Les enjeux et priorités du contrat de ruralité – Pays Pyrénées-Méditerranée

Le plan d'actions du contrat de ruralité (ci-après) a été établi sur la base d'un **diagnostic de territoire concerté**, précisé par les différents schémas stratégiques thématiques des 4 Communautés de communes, en réponse aux différentes mesures du CIR, et en veillant à la cohérence avec le schéma départemental d'accessibilité des services au public engagé par le Conseil départemental et des politiques conduites par le Conseil régional.



AXE 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins

La création de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé répond à un enjeu fort de maintien des services de santé en différents points du territoire (ex. Haut-Vallespir, Albères et Côte Vermeille). Par ailleurs, différents projets d'accessibilité des établissements recevant du public, permettront la mise en conformité de l'accessibilité de 39 bâtiments en Haut-Vallespir, notamment pour le public handicapé.

AXE 2 : Revitalisation des centres-bourgs

La revitalisation des centres-bourgs des communes les plus rurales est un enjeu important. Le contrat de ruralité permettra ainsi d'accompagner des projets visant à favoriser la qualité de l'habitat et la mixité sociale, recréer l'attractivité des cœurs de ville, étendre le réseau des bistrotts de Pays, favoriser l'implantation commerciale en cœur de ville des petites communes ou dans les bourgs-centres comme Thuir, seule ville de la Communauté de communes des Aspres permettant de disposer d'une offre complète de proximité pour la population.

AXE 3 : Attractivité du territoire

L'activité économique est au cœur des préoccupations des collectivités du territoire. Le contrat de ruralité apportera un soutien aux projets de développement d'un tourisme rural qualitatif et ambitieux (tel que le projet d'un pôle multisite de valorisation œnologique sur Thuir et Banyuls-sur-Mer), ainsi qu'aux projets favorisant l'installation et le maintien d'entreprises (installation du Très Haut Débit dans les Zones d'Activité, un Pôle des métiers d'art et d'artisanat en Haut-Vallespir, une pépinière d'entreprises et espace de coworking en Vallespir, la création d'ateliers relais dans les Aspres, des travaux d'aménagement des ports sur la Côte Vermeille, une maison des projets à Elne...).

AXE 4 : Mobilités locales et accessibilité du territoire

L'accessibilité est une priorité pour le territoire qui doit à la fois préserver et valoriser son environnement. Les collectivités se sont engagées depuis près de 15 ans dans des travaux et aménagements favorisant la mobilité durable et plus particulièrement les déplacements à vélo pour les habitants tout comme les cyclotouristes. Le contrat permettra ainsi d'accompagner des projets d'aménagement et d'équipement de véloroutes voies vertes mais aussi des projets de sentiers pédestres thématiques, de pédibus et de liaisons piétonnes dans les communes et des programmes de sensibilisation aux mobilités durables.

AXE 5 : Transition écologique et énergétique

Reconnu comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en 2015, le territoire du Pays, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, a engagé une importante dynamique en réponse aux enjeux de transition écologique et énergétique. Une première convention d'un montant de 500 000 euros de subvention a été signée en octobre 2015 et une seconde s'élevant à 1,5 million d'euros a été signée le 6 décembre dernier. De nombreux projets pourront être accompagnés par l'État pour la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire générant des économies d'énergie, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et de réseau de chaleur bois (ressource importante sur le territoire), la mise en conformité des déchetteries dans les Albères et sur la Côte Vermeille ou encore la mise en place d'une station d'épuration écologique à Saint-Laurent-de-Cerdans.

AXE 6 : Cohésion sociale

Enfin, soucieux de favoriser la cohésion sociale et offrir un service de qualité à toutes les générations d'habitants, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets de crèches, de cantines, d'équipements sportifs et d'espaces associatifs et culturels, de jardins familiaux sur l'ensemble du territoire ; mais aussi la mise en place d'un quartier intergénérationnel sur Céret, ou encore la définition d'un schéma territorial de développement de l'offre et des activités culturelles sur le territoire visant une meilleure organisation et une meilleure valorisation par la mutualisation des moyens et un meilleur dialogue entre les acteurs publics et privés et les citoyens.

❖ Dynamique des territoires : Etats Généraux des Pays et PETR à Bordeaux les 7 et 8 novembre 2016



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) a tenu les 7 et 8 novembre 2016, à Bordeaux, les Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) 2016 qui avaient pour thème : « **Pays et Pôles territoriaux, leviers de l'innovation territoriale** ».

Ces EGPP ont réuni **600 participants** (élus et techniciens) de la France entière, qui ont pu se retrouver et échanger sur différentes thématiques : coopération avec les intercommunalités, avec les régions, transition énergétique, concertation territoriale, planification spatiale, numérique, fonds européens ...

A cette occasion, l'ANPP a communiqué le manifeste « **Pour des territoires ruraux et de projets entendus !** » réaffirmant, au niveau national, le rôle des Pays et PETR qui « représentent la moitié de la population française, 80% du territoire ; qui sont : pilotes des outils de cohésion sociale, de maintien de la santé en milieu rural, acteurs des transitions énergétique et écologique, démographique et sociale, numérique, mais aussi territoriale ; et enfin innovants, productifs et facilitateurs de la coopération territoriale ».

Accédez aux synthèses des séances plénières et ateliers des EGPP 2016 sur le site de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays: <http://anpp.fr/egpp/>

Intervention du Pays Pyrénées-Méditerranée aux EGPP

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a été appelé à témoigner de son expérience de gestion des fonds européens depuis de nombreuses années lors de l'atelier « Liens Pays / Europe : Stratégies locales de développement : quelles innovations soutenues par l'Europe aujourd'hui pour se préparer à l'après 2020 ? »

animé par le réseau des Centres d'Information Europe Direct (Bénédicte Feuger du CREAN-Europe Direct Normandie et Claire Sarda-Vergès de l'ADRET-Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon).



L'objectif de cet atelier était de tirer des enseignements de l'expérience acquise par les territoires via LEADER et les fonds structurels européens de manière à contribuer aux réflexions de la Commission européenne sur la politique régionale européenne post 2020 et proposer d'aller plus loin dans l'approche territoriale intégrée. Même si elle est renforcée dans la programmation européenne 2014-2020, « l'appropriation du nouvel outil, Investissement territorial intégré (ITI), n'est pas encore satisfaisante. Il est quasiment uniquement réservé à l'urbain. Toutefois, il se pourrait qu'il devienne l'outil de développement territorial post 2020. Côté coopération territoriale, le transfrontalier serait privilégié et il est réfléchi des programmes interrégionaux urbains ou en faveur de développement territorial. Alors, bien que les villes soient au cœur de la réflexion européenne, les territoires ruraux ont une longueur d'avance sur l'approche territoriale intégrée avec LEADER. Ils peuvent démontrer qu'ils savent développer des stratégies territoriales flexibles, innovantes et ouvertes à la coopération interterritoriale et transnationale. »²

Carine GONZALEZ, directrice du Pays Pyrénées-Méditerranée, a ainsi pu témoigner de la façon dont le Pays conjugue diversité du territoire et diversité des soutiens européens pour étayer une stratégie de développement local.

Télécharger la synthèse complète de l'atelier contenant les écueils, leviers et bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des fonds européens.

² Extrait de la synthèse de l'atelier

❖ Vous avez dit Conseil de développement ?

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est organisé, depuis sa création, en Conseil de développement. L'évolution législative, guidant la réorganisation des collectivités territoriales, interroge l'organisation de notre Conseil de développement et son articulation avec celui que les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent mettre en place.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des thématiques investies par le Pays ces dernières années, de la volonté de renforcer les espaces de dialogue avec les acteurs du territoire autour des questions de développement territorial centré sur la notion d'intérêt commun et d'intérêt général, **le Pays Pyrénées-Méditerranée engage en ce début d'année un travail de recomposition de son Conseil de développement.**

Petit éclairage sur cet outil de démocratie participative avant le démarrage de notre chantier.

Composition actuelle du Conseil de développement du Pays Pyrénées-Méditerranée

☞ **COLLEGE des élus** : 21 membres dont 9 élus politiques et 12 élus représentant les 4 Communautés de communes.

☞ **COLLEGE du monde socio-économique** : 14 membres désignés (Agriculture : 6 / Commerce et industrie : 5 / Métiers : 4).

☞ **COLLEGE du monde socio-professionnel, scientifique, culturel et syndical** : 14 membres désignés dont 1 représentant de chacun des 3 collèges informels (santé, syndical, associations culturelles d'intérêt collectif).

Le Bureau de l'association, dont les membres sont issus du Conseil de développement, est composé de 8 représentants du collège des élus (dont les 4 présidents de Communautés de communes), 3 représentants du collège socio-économique et 2 représentants du collège du monde socio-professionnel, scientifique et culturel).

Qu'est-ce qu'un Conseil de développement ?

Définition de la Coordination nationale des Conseils de Développement :



« Les Conseils de développement permettent de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique. »

Un Conseil de développement est une instance de démocratie participative au niveau intercommunal, territorial ou métropolitain qui, à ce titre, est :

- un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,
- une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte,
- un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun,
- un des animateurs du débat public territorial,
- un maillon de la formation à la citoyenneté,
- un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

D'autres missions complémentaires peuvent être exercées par les Conseils de développement comme :

- Animer le débat public sur le territoire.
- Partager des connaissances et valoriser l'expertise : une aide à la décision.
- Animer des réseaux d'acteurs sur le territoire.
- Promouvoir le territoire.
- Sensibiliser et mobiliser la population.
- S'ouvrir à d'autres publics.
- Porter des actions et projets et expérimenter des initiatives collectives.
- Produire une expertise d'usage.
- Valoriser les initiatives et projets citoyens.

Pour en savoir plus : Consultez le Vademecum des Conseils de développement : http://www.conseils-de-developpement.fr/wordpress/wp-content/uploads/2016/07/CNCD_Vademecum.pdf

Ce qu'en dit la loi

→ **Concernant les EPCI (sous condition) : LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République- Loi NOTRe Article 88 - (extraits) :**

« Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public (...). Les fonctions de membre du Conseil de développement ne sont pas rémunérées (...). Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (...). Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre (...). Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

→ **Concernant les PETR : Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles («MAPTAM») et article L5741-1 du code général des collectivités territoriales :**

« Un Conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural. Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du pôle d'équilibre territorial et rural. Les modalités de fonctionnement du Conseil de développement sont déterminées par les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural. »

❖ Les Master 2 à l'étude de l'organisation de notre système de santé

Comme chaque année, le Pays Pyrénées-Méditerranée honore son partenariat avec **l'Université de Perpignan Via Domitia** en co-organisant un atelier d'aménagement rural. Le thème retenu cette fois-ci est **l'accessibilité aux services médicaux à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée**.



UPVD
Université de Perpignan Via Domitia

Les étudiants du Master 2 vont d'abord réaliser un diagnostic de l'offre et du système de santé sur notre territoire avant de proposer des actions pour les améliorer. Les résultats seront présentés en réunion publique au mois de mars. Tous les acteurs locaux intéressés pourront y participer.



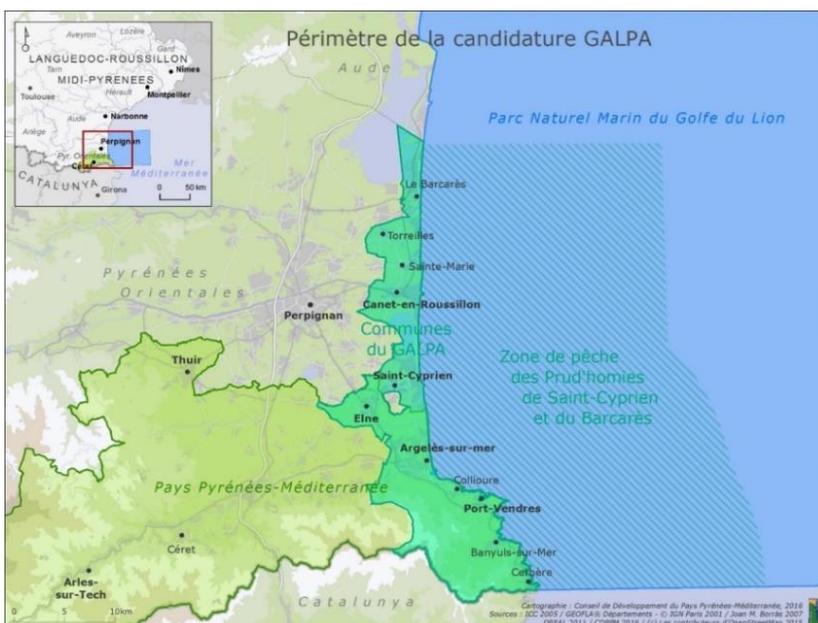
❖ FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP)

GALPA Pyrénées-Méditerranée « Dynamisation de l'économie de la filière pêche locale », c'est parti !

La convention de mise en œuvre devrait être signée prochainement avec la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée nous permettant ainsi **de démarrer le programme d'actions au cours du premier semestre 2017**.

Qu'est-ce que le GALPA Pyrénées-Méditerranée ?

- GALPA = Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture
- Une enveloppe FEAMP de 567 084 euros dédiée à la mise en œuvre de la stratégie locale, qui met les activités halieutiques au cœur du développement durable du territoire.
- 3 enjeux :
 - Augmenter et améliorer la ressource halieutique.
 - Renforcer la durabilité de l'activité pêche.
 - Valoriser l'activité pêche grâce au territoire et inversement.
- Une stratégie déclinée en 3 axes :
 - La valorisation économique des productions issues de la pêche.
 - L'amélioration des revenus et la compétitivité des entreprises par des activités complémentaires.
 - Le renforcement de l'intégration de la filière dans le territoire.



Crédits photos : PPM



Quels projets peuvent bénéficier d'un financement ?

Si votre projet répond à ces critères, il peut prétendre à un financement dans le cadre du FEAMP :

➤ **Sa localisation :** Il se situe dans les communes de la frange littorale du département des Pyrénées-Orientales ou concerne les activités de pêche exercées sur les étangs de Canet-en-Roussillon ou de Salses-Leucate.

➤ **Il répond à l'un des objectifs suivants :**

- **La valorisation économique des productions issues de la pêche et des savoir-faire du territoire :**

Les actions visent les circuits de commercialisation ou la mise en valeur et la promotion des produits de la pêche et des savoir-faire.

- **Renforcer la viabilité économique et la compétitivité des entreprises de pêche :**

Les actions concernent la diversification des activités des entreprises de pêche, la formation et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, l'accompagnement et la mise en réseau des femmes de pêcheur.

- **Renforcer l'intégration de la filière pêche dans le territoire et ses autres activités :**

Les actions visent l'intégration de l'activité pêche dans les projets d'aménagement, de développement économique du littoral lagunaire et marin, la valorisation de la pêche à travers des actions conjointes avec les autres activités du territoire, la gestion durable de la ressource halieutique sur la zone dans un contexte d'espace multifonctionnel et multiusage.

➤ **Vous êtes :**

- Une entreprise de pêche individuelle
- Un groupement représentant de la filière « pêche »
- Un syndicat (mixte, intercommunal, professionnel)
- Un groupement de producteurs et d'entreprises
- Une chambre consulaire
- Un centre de formation
- Un organisme de défense et de gestion des signes officiels de qualité et d'origine
- Une collectivité locale ou son groupement
- Une entreprise implantée sur le territoire
- Une association du territoire en lien avec la pêche ou les produits du terroir ainsi que le patrimoine côtier et marin
- Une structure publique ayant une mission sur la gestion de la ressource marine, de la biodiversité, de la valorisation du patrimoine naturel de l'espace marin et culturel de la pêche locale

→ **Contacts : Géraldine CAPRANI :** gcaprani@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24

Cédric BORG : cedric.borg@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24

Le Pays Pyrénées-Méditerranée présent au Séminaire du réseau FARNET à Thessalonique du 18 au 20 octobre 2016.

« Quels outils pour booster l'activité le long de la chaîne d'approvisionnement de la pêche ? »

À l'initiative de la Commission européenne et avec le support du Ministère hellénique de Développement Rural de l'Alimentation et le GALPA de Thessalonique, le troisième séminaire transnational de cette période de programmation s'est déroulé en Grèce. Séances plénières et groupes de travail nous ont permis d'avoir un retour d'expérience sur des projets innovants des autres groupes et d'échanger sur des thèmes tels que : Quelles tendances et quelles ouvertures pour de nouveaux marchés ? Comment lier le secteur privé et la recherche ? Comment assurer une aide directe aux entreprises locales de pêche ? Quelles sont les nouvelles façons de stimuler l'activité économique des entreprises de pêche ?

Le séminaire a réuni plus de 120 participants des GALPA de toute l'Europe. Ce fut l'occasion aussi de rencontrer les GALPA de Méditerranée et notamment notre voisin le GALPA « Costa Brava » avec qui des projets de coopérations transfrontalières se dessinent.

Pour plus d'informations : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet/>



PROGRAMMES EUROPÉENS

❖ LEADER 2014-2020



Les premières subventions votées

Il aura fallu presque un an pour que le programme LEADER du Pays Pyrénées-Méditerranée soit opérationnel. En effet, nous avons signé avec le Conseil régional la convention de mise en œuvre de ce programme au mois de décembre 2015. S'en sont suivis plusieurs mois de formations, de construction des procédures, d'ajustements juridiques, d'accompagnement de porteurs de projets, pour aboutir fin 2016, à un programme en ordre de marche. On notera que nous faisons partie des premiers en France, les autres régions étant largement en retard par rapport à la nôtre.

Lundi 21 novembre 2016, à Amélie-les-Bains-Palalda, **les premières subventions** ont été votées par le comité de programmation **au bénéfice notamment de 3 entreprises du Vallespir :**

- Développement d'une entreprise spécialisée dans la photographie sociale et commerciale, la communication et la micro-édition
- Création d'un atelier-garage-station chronotachygraphe pour poids lourds
- Création d'une entreprise de location de vélos



Crédit photo : Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda

Des subventions ont été également votées pour aider des projets qui vont permettre d'une part d'améliorer les conditions de **développement de l'entrepreneuriat** et d'autre part de **valoriser nos ressources locales :**

- Organisation des Assises du développement économique
- Développement et mise en tourisme d'une offre écotouristique itinérante : le Tour de Sainte-Anne
- Rencontres professionnelles transfrontalières cinéma
- Création d'un poste de développeur économique au sein de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- Création d'un poste de développeur économique au sein de la Communauté de communes du Haut-Vallespir
- Réalisation d'une étude mutualisée pour la création d'un pôle de valorisation économique multisite du patrimoine culturel et oenotouristique
- Élaboration de la candidature UNESCO des Fêtes de l'ours en Haut-Vallespir
- Appui au développement du vélotourisme
- Réalisation d'une étude préalable à la prise de compétence promotion du tourisme



Crédit photo : Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda

Au total, c'est plus de **300 000 euros de fonds européens** qui ont été attribués à des **projets du territoire**.

Les prochaines subventions seront votées lors du comité de programmation qui se tiendra le **13 mars 2017**.

→ **Contacts : Pierre LE MEN : leaderplusppm@wanadoo.fr / 04 68 87 43 24**

Cédric BORG : cedric.borg@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24



Echanges d'expériences avec le Maghreb



- **Candidature au programme ENPARD Tunisie**

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a répondu, en tant que partenaire associé, à l'**appel à projet ENPARD Tunisie** qui a vocation à valoriser durablement les ressources de 4 territoires ruraux tunisiens au bénéfice des plus vulnérables.

ENPARD (European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development) est une initiative politique lancée par l'Union Européenne en 2011 dans l'**objectif de renforcer le partenariat entre l'Union Européenne et les pays du Voisinage dans le domaine des politiques agricoles et rurales**. Cet engagement réciproque affirme l'importance socio-économique de l'agriculture et des territoires ruraux pour le développement équilibré et durable de ces pays et la stabilité de la région.

À travers cette offre de partenariat, l'Union Européenne souhaite s'appuyer sur son expérience notamment engendrée dans le cadre de la PAC et du **programme LEADER** afin d'accompagner les pays dans la formulation et la mise en œuvre de politiques agricoles et rurales équilibrées sur le long terme.

Dans notre cas précis, le territoire que nous ciblons est **l'île de Kerkennah** au large de Sfax qui connaît des difficultés importantes mais dont le potentiel de développement est conséquent. Le consortium dont nous faisons partie est composé du très réputé CIHEAM-IAMM (Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier) expérimenté dans les projets de coopération, des GALPA Corse et Estérel Côte d'Azur, de la municipalité de Kerkennah, de l'Agence de l'environnement de Corse, du Conservatoire du Littoral, de l'association locale JSK (Jeunes Sciences Kerkennah), et des réseaux européens des GAL et GALPA, FARNET et ENRD.

Les missions d'expertise, de conseil et de formation auront pour objectifs :

- **La mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue, outil de démocratie locale.**
- **L'élaboration d'une stratégie et d'un plan local de développement.**
- **La mise en œuvre de projets concrets issus de la stratégie partagée.**
- **La capitalisation et la promotion de ces résultats.**

Si la candidature est retenue, cette aventure de 3 ans permettra des échanges et un partage d'expériences qui vont nous enrichir mutuellement. La réponse est attendue avant la fin du 1^{er} trimestre 2017.

- **Participation du Pays Pyrénées-Méditerranée au Séminaire ENPARD Maroc à Rabat**

Le Pays Pyrénées-Méditerranée contribue au programme ENPARD Maroc (<http://www.enpardmed.org/maroc>) par l'envoi d'un expert développement rural sur la thématique de la création et de la mise en œuvre d'un GAL (groupe d'action locale).

C'est notre expérience dans les approches ascendantes de type LEADER qui intéresse notamment le Ministère de l'Agriculture marocain. De ce fait, le Pays Pyrénées-Méditerranée est intervenu pour présenter **« La démarche LEADER comme méthode de développement rural »** lors du séminaire d'étape du programme de voisinage ENPARD Maroc qui s'est tenu à Rabat le 07 décembre 2016.



L'organisation d'une visite d'une délégation marocaine sur notre territoire est très probable à court terme.



Bruno BEDOS

Responsable du Service Développement économique
Communauté de communes
Albères Côte Vermeille Illibéris



INTERVIEW

PPM : Bonjour Bruno, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

BB : Bonjour, je suis le responsable du développement économique de la CCACVI depuis janvier 2016. Je viens principalement de la sphère privée. J'ai une vingtaine d'années d'expérience dans le développement économique au sens général, j'ai travaillé pour des collectivités territoriales mais aussi pour des bureaux d'études et j'ai été aussi pendant 14 ans dirigeant de société, SARL puis SAS. J'interviens donc sur le domaine économique de la Communauté de communes et ma principale mission pour le début de cette période est de définir, avec les élus, mais aussi avec les acteurs économiques du territoire, une véritable stratégie de développement, avec un plan d'actions opérationnel, à mettre en place pour les 5 à 10 années qui viennent.

PPM : Quelles sont les premières actions qui ont été menées depuis votre arrivée à la Communauté de communes ?

BB : Avant que je n'arrive, avait été lancé un diagnostic territorial économique qui a été réalisé grâce au soutien du Conseil départemental et du SATEDE. Il a été présenté juste avant que je n'entre dans mes fonctions et donc à partir de là, ma mission a été de dérouler la suite. Le premier point a donc été de pouvoir identifier les grands enjeux qui sortaient de ce diagnostic de façon à en faire un début de stratégie. Pour arriver à le mettre en place, on a organisé en avril 2016 les Assises du développement économique organisées à Banyuls-sur-Mer, où l'on a convié l'ensemble des élus référents et un grand panel d'acteurs économiques du territoire (chefs d'entreprises, institutionnels, consulaires...) qui sont venus assister à cette journée durant laquelle ont été présentés le résultat du diagnostic et un essai de projection sur les grands enjeux à venir et qui ont été définis comme tels. On y retrouve, le tourisme bien évidemment, puisque nous sommes un territoire attractif naturellement, l'agriculture, qui historiquement est implantée depuis très longtemps, et puis 2 autres axes. Le premier concerne tout ce qui est offre de services aux entreprises, en lien avec les zones d'activités mais aussi tout ce qu'on peut mettre en place comme outils différents et variés pour aider à la création et au développement des entreprises. Le dernier axe concerne les filières émergentes sur le territoire qui demain pourraient être des filières locomotives pour nous. Parmi ces filières on trouve l'économie de la mer, que l'on appelle aussi la croissance bleue, et l'économie sociale et solidaire surtout en lien avec la « silver économie », mais aussi tout ce qui concerne les énergies vertes (énergies renouvelables, nouveaux concepts énergétiques...). C'est à partir de là que nous avons continué à bâtir notre projet. La mission se poursuit aujourd'hui avec l'aide d'un cabinet d'études pour finaliser cette démarche et établir un plan d'actions opérationnel qui sera notre véritable feuille de route. Le rendu final est prévu pour mars 2017.

Ensuite, 2 autres grands moments ont eu lieu au cours de l'année 2016 toujours dans l'optique de vouloir créer de l'animation entre les acteurs. Tout d'abord, le rassemblement des acteurs principaux à l'accompagnement de l'entreprise autour du siège de la communauté. On a créé un espace « entreprises » dans lequel sont venus recevoir leurs publics, leurs ressortissants, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, la plateforme initiative en Pays catalan, la boutique de gestion BGE et l'association des entreprises locales, l'UPAM. Ces 5 structures ont des permanences ou ont des bureaux à proximité immédiate du siège de la communauté, ce qui crée une synergie, une dynamique économique autour de nous. Ensuite, l'organisation du premier forum de l'entreprise au sein du lycée Christian Bourquin à Argelès-sur-Mer. Cette manifestation a permis à 32 structures accompagnatrices des entreprises de recevoir, sur une journée, tous ceux qui souhaitaient obtenir des informations sur la création, la reprise ou le développement d'entreprises.



Bruno BEDOS

Responsable du Service Développement économique
Communauté de communes
Albères Côte Vermeille Illibéris



INTERVIEW

Et enfin, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, l'accompagnement au transfert de compétences économiques telles que le Tourisme et la Gestion des ZAE. Sans oublier la politique locale du commerce que nous devons également appréhender.

PPM : Quel est le lien entre votre mission et le Pays Pyrénées-Méditerranée et peut-être plus particulièrement avec le programme LEADER ?

BB : Le Pays pour moi, est une organisation qui permet de fédérer les différents acteurs économiques d'un territoire entre eux et du coup cela permet de prendre connaissance de ce qui se passe sur les territoires voisins mais également de participer à une dynamique économique à une échelle plus grande que celle de la communauté et je trouve ça positif. Le deuxième aspect, encore plus important pour nous, c'est que les fonds LEADER gérés par le Pays, nous permettent de pouvoir mettre en place des actions structurantes à l'échelle de notre intercommunalité. Je vous citais précédemment les Assises du développement économique, elles ont été financées en partie par le programme LEADER. Par ailleurs, le cabinet que nous avons recruté pour la finalisation de notre plan d'actions stratégique va être soutenu également par ces fonds.

De même, le programme LEADER nous appuie également sur de l'accompagnement d'experts pour le transfert de compétences citées plus haut.

On peut dire que sans ces fonds, ce serait beaucoup plus difficile de concrétiser nos volontés.

PPM : Un petit mot pour la fin ?

BB : Ce territoire, fort de ses potentiels et de ses atouts naturels, méritait une ambition économique à la hauteur des grandes possibilités qui s'offrent à lui.

Tout ce qui a été présenté jusqu'à présent, tout le désir de travailler sur une structuration du développement économique, n'est possible qu'avec une volonté et un portage politique fort pour que toutes ces actions puissent voir le jour et se mettent en place. C'est grâce à cela qu'on a pu avancer avec l'appui des élus référents et avancer vite, je trouve, par rapport à l'historique du territoire.

Il reste maintenant à concrétiser dès 2017 et sur les années qui viennent, toutes les actions qui pourront déterminer une nouvelle identité économique et créer un avantage concurrentiel en termes d'attractivité et de positionnement marketing.



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Un démarrage de la mise en œuvre de la Charte Forestière enthousiaste et solidaire !



Dès sa validation en mai 2016, l'animation et la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire (CFT) Pyrénées-Méditerranée ont été rapidement lancées afin de rentrer dans du concret et les premiers résultats sont déjà là !

L'animation de la démarche forestière s'est notamment concrétisée par la réponse à l'appel à projets 2016 « Ingénierie territoriale » permettant d'obtenir **une subvention de l'Europe et de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** qui va permettre d'assurer un bon niveau d'animation de cette nouvelle charte sur les 3 prochaines années (2016/2019). Différents outils d'évaluation et de communication ont été développés dans le courant du deuxième semestre de 2016 puis amendés et validés par le comité technique et le comité des élus en décembre dernier (cf. encart ci-dessous). Enfin, divers projets ont été accompagnés par un appui dans la recherche de financements, la participation au montage technique des projets ou encore le suivi des opérations lancées (échanges, réunions, relecture de document, etc.).

Concernant la mise en œuvre du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire, **ce sont plus d'un tiers des actions qui ont déjà démarré**, démontrant **l'implication et le dynamisme des acteurs locaux**. Il s'agit autant de projets visant l'amélioration et la protection des peuplements, le développement de filières économiques ou encore la valorisation de la forêt comme support d'activités que d'actions d'accompagnement, de formation et de sensibilisation. Ainsi, l'ensemble des enjeux et objectifs de la Charte Forestière de Territoire sont concernés par ces premières actions.

Afin de faire précisément le bilan 2016 de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, le comité de pilotage se réunira le jeudi 26 janvier 2017 à Sorède. N'hésitez pas à y participer !

→ **Contact : Mathilde GUITTET, Animatrice de la Charte Forestière de Territoire**
mathilde.guittet@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24

La CFT se dote de nouveaux outils d'évaluation et de communication !

Faisant suite à l'évaluation des CFT historiques en 2014/2015, plusieurs besoins sont apparus : d'une part, anticiper l'évaluation de la Charte Forestière de Territoire et de ses actions pour rendre l'exercice plus simple et efficace, et d'autre part, mettre en place une communication dédiée à la démarche territoriale forestière. C'est pourquoi, de nouveaux outils sont en cours de finalisation dans ce sens et seront présentés en comité de pilotage. Ainsi, un protocole d'évaluation est mis en place, associé à des tableaux numériques pour faciliter la remontée des résultats de chaque action et le suivi continu des objectifs chiffrés de la CFT.

Parallèlement, un plan de communication est défini au regard des besoins et des moyens disponibles. La nouveauté de ce dernier est notamment l'existence d'un logo dédié à la Charte Forestière de Territoire (qui est une déclinaison du nouveau logo du Pays Pyrénées-Méditerranée) afin d'estampiller les documents en lien avec la démarche. Ces nouveaux « outils » feront chacun l'objet d'une note de cadrage qui sera disponible au printemps sur notre site Internet.



PAYS PYRÉNÉES
MÉDITERRANÉE
CHARTRE FORESTIÈRE



CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Des rencontres forestières entre élus ou entre professionnels fructueuses !

En tant que structure animatrice de la Charte Forestière de Territoire, **le Pays Pyrénées-Méditerranée a pour rôle d'informer, de sensibiliser et de mettre en réseau les différents acteurs locaux**, notamment afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets. A ce titre, **deux événements** ont été organisés dans le courant du mois de novembre 2016, le premier dédié aux élus du territoire sur la thématique du foncier et le deuxième dédié aux entreprises locales des filières bois et liège faisant suite à l'enquête réalisée auprès de ces dernières.

Tout d'abord, **une matinée dédiée aux élus du territoire** s'est déroulée le 22 novembre 2016 à Saint-André pour échanger sur **les outils de mobilisation du foncier forestier et agricole** au travers d'exemples concrets portés par des collectivités. Cette rencontre a réuni une trentaine de participants qui ont notamment acté collectivement de solliciter la Préfecture des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire afin de **mettre en œuvre la procédure « des biens vacants et sans maître » et d'agir concrètement sur la problématique foncière.**



Le deuxième événement concerne **une soirée dédiée aux entreprises des filières bois et liège du territoire** qui a eu lieu le 29 novembre 2016 au Boulou et qui a réuni **42 participants dont 17 professionnels**. Cette dernière fait suite à l'enquête menée par le Pays Pyrénées-Méditerranée sur 2015/2016 auprès des entreprises pour mieux connaître leurs activités et leurs besoins. La soirée a permis, d'une part, de restituer les résultats de ce travail et d'échanger sur certaines pistes d'actions (annuaire d'entreprises, mutualisation de compétences administratives, etc.), et d'autre part, de présenter divers dispositifs en faveur des entreprises, avec notamment les interventions de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, de Pôle emploi, de l'interprofession Arfobois et du Pays Pyrénées-Méditerranée.





CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

La nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée fait parler d'elle !

Depuis sa validation, la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée a fait parler d'elle. Pour rappel, le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée a en effet accueilli **les rencontres « Forêt Méditerranéenne »** en juin 2016 pour présenter comment notre démarche forestière et les projets des divers partenaires concilient les enjeux de production, de protection et de récréation en forêt. Ces rencontres ont fait l'objet de publications dans la revue du même nom en septembre 2016 incluant un article rédigé par le Pays Pyrénées-Méditerranée (cf. encart ci-dessous).



Le Pays Pyrénées-Méditerranée a ensuite été invité lors du **colloque Foresterranée 2016 sur la thématique « Concilier nature, usages et production : la forêt méditerranéenne doit-elle faire sa révolution ? »** pour présenter notre nouvelle Charte Forestière de Territoire, sa méthode d'élaboration concertée et le collectif de structures qui s'impliquent sur le territoire en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts.



Notre Charte Forestière de Territoire au sens large du terme est ainsi connue et reconnue, grâce à l'implication de tous !

Résumé de l'article rédigé par Mathilde GUITET et publié dans la revue « Forêt Méditerranéenne »

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/publications/revue-foret-mediterraneenne>

Valoriser les espaces forestiers méditerranéens tout en conciliant nature, production et récréation : un enjeu majeur des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, conscient des différents enjeux forestiers présents sur son territoire, a été pionnier en s'engageant au début des années 2000 dans la démarche novatrice de Charte Forestière de Territoire visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Après dix années d'expérience et fort de l'évaluation des deux stratégies forestières historiques montrant une réelle plus-value des actions menées en faveur de nos forêts, le comité de pilotage constitué de plus de 140 structures a décidé de poursuivre la démarche et d'élaborer une nouvelle Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée. Etablie pour cinq ans de manière concertée avec l'ensemble des élus et acteurs locaux, la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 se veut ambitieuse avec près d'une centaine de projets portés par une quarantaine de maîtres d'ouvrage différents. Concilier nature, production et récréation, voilà tout l'enjeu des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ! Au travers de cet exemple, quelques clés de réussite ont pu être identifiées comme l'animation territoriale, la volonté collective et le soutien politique ou encore la concertation et le partage dans le cadre d'une gouvernance locale, pour valoriser ensemble nos espaces forestiers méditerranéens.



Eric TENAS

Gérant de l'entreprise Tenas – Pyrénées Tilleul à Serralongue

INTERVIEW

PPM : Présentez-nous votre entreprise et vos activités liées au bois.

ET : L'entreprise Tenas a été créée par mon arrière-grand-père pour l'exploitation forestière avec des bûcherons et des mulets. Ensuite, viendra la génération de mon grand-père et de mon père avec toujours l'exploitation forestière plus la création de la scierie. Ils travaillaient les essences locales : le châtaignier pour les cercles, les douelles pour les tonneaux, les tuteurs de vignes et les piquets, le chêne et le hêtre pour le bois de chauffage. Depuis 1916, date de la découverte des propriétés de l'aubier de tilleul par François Domenach, instituteur à la retraite à Arles-sur-Tech, toutes les scieries exploitaient les tilleuls en forêt pour recueillir leur écorce. La transformation en bâtonnets se faisait à Arles-sur-Tech et nous avons racheté l'entreprise en 1989. Elle s'appellera Pyrénées Tilleul et le siège est à Serralongue. Elle emploie 3 salariés à l'année. La récolte saisonnière en forêt (mai/juin) se fait toujours par l'entreprise Tenas avec 8 saisonniers (30 à 40 tonnes d'écorces brutes en moyenne).

PPM : L'enquête menée par le Pays Pyrénées-Méditerranée auprès des entreprises a permis d'échanger avec vous sur vos projets et vos problématiques, pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

ET : L'objectif de l'entreprise est de maintenir notre activité de production d'aubier de tilleul, tout en exploitant le bois localement sur le massif du Vallespir. Nous rencontrons cependant une problématique d'approvisionnement sur le secteur nous obligeant à exploiter en partie dans les départements voisins. En termes de projet et afin de mieux valoriser le bois de tilleul (et pas seulement l'écorce), nous avons le projet de développer une filière de bûchettes allume-feu. Nous avons d'ores et déjà initié la production et le conditionnement, et sommes actuellement à la recherche de revendeurs locaux pour tester la vente de notre produit auprès des consommateurs.

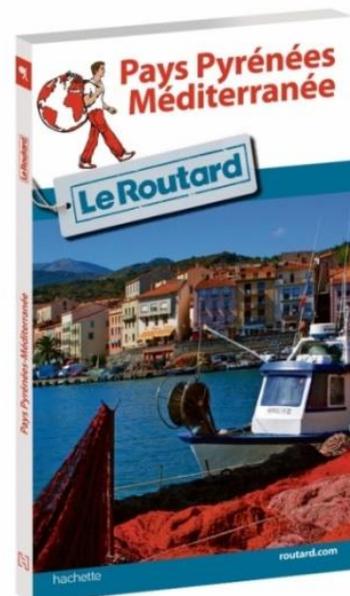
PPM : Pour répondre à votre difficulté d'approvisionnement en tilleul, pouvez-vous nous présenter le projet développé avec le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre de la Charte Forestière ?

ET : Nous souhaitons valoriser le bois local, et donc exploiter le tilleul le plus possible, et même en intégralité, sur le massif du Vallespir. Malheureusement, les propriétaires forestiers ne nous connaissent plus forcément et vendent leur forêt dans leur ensemble sans forcément penser à valoriser séparément les tilleuls. Le projet, qui sera porté par le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire et qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DIRECCTE) et de l'Europe (LEADER), a pour objectif de sécuriser notre approvisionnement en tilleul (ainsi que celui d'une autre entreprise locale en micocoulier). Il s'agit de recenser la ressource sur le territoire et de rencontrer les propriétaires forestiers pour leur montrer l'intérêt de notre filière économique locale, maintenant plusieurs emplois sur la vallée du Tech. Ainsi, ils penseront/décideront peut-être de nous vendre leurs tilleuls selon un contrat de vente établi au préalable. Au-delà de l'activité économique, l'exploitation des tilleuls de diamètre supérieur à 20 cm permet un apport de lumière au sol et favorise positivement la régénération naturelle des peuplements forestiers.

❖ GUIDE DU ROUTARD PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE

- Où trouver le Guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée ?

Découvrez les richesses de notre territoire grâce au Guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée en vente dans les Offices de tourisme et Bureaux d'Information Touristique partenaires : **Amélie-les-Bains, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Céret, Saint-André, Sorède et Thuir.**



- Le Guide du Routard Pays Pyrénées-Méditerranée récompensé !

Les 7 et 8 novembre 2016, à Bordeaux, se sont déroulés les **États Généraux des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural et des Pays**, durant lesquels le Pays Pyrénées-Méditerranée a reçu un prix pour l'édition de son Guide du Routard dans la nouvelle collection des guides des Pays de France.



Au centre de la photo : Carine GONZALEZ, Directrice du PPM, lors de la remise du prix.

❖ Itinérance Tourisme Albère Méditerranée (ITAM)

Le projet POCTEFA déposé le 13 décembre 2016.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est partenaire de ce projet qui est le résultat des travaux initiés dans le projet de **Tourisme Durable Transfrontalier**, depuis 2014. **La Diputació de Gérone** est chef de file et la zone du projet correspond à la **Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris et les communes littorales de l'Alt Emporda**. Depuis le démarrage, ce projet, qui a été financé par le fonds commun, a évolué. Aujourd'hui, il s'agit en s'appuyant sur l'itinéraire de randonnée Collioure Cadaquès de développer **une offre touristique durable** autour de la randonnée en proposant des itinéraires et des produits annexes. Dans ce projet, le Pays Pyrénées-Méditerranée apporte son expérience au niveau de la mise en relation des professionnels du tourisme et notamment du vélo ainsi que sa compétence au niveau du SIG.

❖ DEVELOPPEMENT DU « VELOTOURISME »

- Lancement de l'étude pour le développement et la qualification des itinéraires cyclables

Dans le cadre du **plan de développement du « vélotourisme »**, engagé par le territoire avec le soutien du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, le Pays Pyrénées-Méditerranée et ses partenaires ont considéré qu'il était aujourd'hui nécessaire **d'étudier le développement d'itinéraires cyclables complémentaires aux itinéraires existants**, afin d'assurer un maillage complet du territoire reliant les sites touristiques majeurs comme les pôles générateurs de déplacement, et ainsi favoriser l'itinérance. Il est également nécessaire de **qualifier les itinéraires existants et futurs** afin qu'ils répondent aux attentes des usagers en termes d'informations, de services, de signalétiques... Cette démarche s'inscrit dans les orientations du Schéma Départemental des véloroutes voies vertes du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

Les Communautés de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspres, du Haut-Vallespir et du Vallespir se sont donc associées dans le cadre du Pays Pyrénées-Méditerranée pour engager une étude mutualisée en faveur de la création d'un maillage cyclable complémentaire et de la qualification des itinéraires existants sur ce territoire. Pour réaliser l'étude, le bureau d'étude INDIGGO, spécialisé en mobilité durable a été recruté.

Vendredi 6 janvier 2017 s'est tenu dans les locaux du Pays Pyrénées-Méditerranée, le **premier comité de pilotage pour le lancement de l'étude** en présence du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, de l'Agence de Développement Touristique, des Communautés de communes, du réseau des professionnels « Le Pays Catalan à vélo », du Pays Pyrénées-Méditerranée et du bureau d'étude.

L'étude qui se déroulera sur 6 mois, jusqu'au mois de juin 2017 comprend 3 phases :

- Une phase de diagnostic.
- Une phase de préconisations techniques et financières.
- Une phase de proposition de mise en œuvre.

Pour chaque phase, le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Communautés de communes animeront, avec l'appui du bureau d'étude INDIGGO, des **ateliers de concertation des acteurs du territoire**. Pour la phase de diagnostic, la concertation aura lieu durant **la seconde quinzaine du mois de janvier dans chacune des Communautés de communes**. La première qui a eu lieu à la Communauté de communes du Vallespir le 16 janvier 2017 a réuni une trentaine de participants.

→ **Contact : Cédric BORG, Chargé de mission Tourisme**
cedric.borg@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24





Les membres fondateurs du réseau de professionnels « Le Pays Catalan à Vélo »

INTERVIEW

PPM : Votre réseau a été créé en avril 2016, présentez-nous son origine et ses missions.

Le Pays Catalan à Vélo : Avec la création des différents itinéraires cyclables (Pirinexus, EV 8, Site VTT...) sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, une formation-action animée par un bureau d'étude spécialisé en écomobilité et tourisme, concernant « la qualification et la structuration de l'offre d'accueil des touristes à vélo » a été mise en place par le Pays Pyrénées-Méditerranée, d'octobre à décembre 2015, durant laquelle 10 entreprises du territoire se sont mobilisées durant 10 journées un voyage d'étude. Cette initiative nous a permis, dans un premier temps, de faire connaissance, ensuite de partager les mêmes constats, les mêmes problématiques puis une même ambition sur le développement du tourisme à vélo sur notre territoire, ce qui nous a rapidement amenés à bâtir un projet commun : la construction d'un réseau de professionnels du tourisme (hébergeurs, loueurs de vélo, vélocistes, accompagnateurs...).

L'objectif du réseau est de proposer un accueil de qualité et sur mesure aux clientèles du tourisme à vélo mais également d'organiser, de développer, de promouvoir et d'animer le tourisme à vélo, sous toutes ses pratiques. L'association qui compte les membres fondateurs du réseau est aujourd'hui rejointe dans son conseil d'administration par la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, des Communautés de communes et le Pays Pyrénées-Méditerranée. En effet, notre particularité est d'avoir une gouvernance public-privé au sein du réseau, ce qui nous semble essentiel pour le développement du tourisme.

PPM : Quel rôle le Pays Pyrénées-Méditerranée a-t-il joué dans la création de votre réseau ?

Le Pays Catalan à Vélo : Un rôle « d'impulseur » ! Le Pays Pyrénées-Méditerranée a réuni les acteurs d'un même territoire, professionnels et institutions publiques autour d'un même projet, le développement du tourisme à vélo. Les conseils apportés, son accompagnement pour la création du réseau, et la recherche de financement ont permis à l'association de démarrer et de poser les perspectives de développement pour l'avenir.

PPM : Quels sont vos projets pour l'avenir ?

Le Pays Catalan à Vélo : Tout d'abord, nous devons répondre aux demandes nombreuses de professionnels souhaitant adhérer à notre réseau et plus largement fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme à vélo à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales car nous croyons au fort développement de cette activité dans les années à venir. Ce développement concerne tout le département et pourra également se faire avec nos voisins sud-catalans.

Dans le courant de l'année 2017, nous envisageons d'organiser les premières Assises du tourisme à vélo pour continuer à agrandir le réseau car nous serons plus forts tous ensemble, à déployer notre démarche qualité de l'accueil des touristes avec le soutien de nos partenaires mais également mener d'autres projets autour du montage de produits touristiques et de coopération avec d'autres territoires cyclables.



PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

- **Participation au Café occitan de Sommières le 12 octobre 2016** : Présentation des 3 fêtes et de la candidature et diffusion du film de Jean-Christophe Monferran.
- **Invitation Causerie** par l'Association Salvaguarda au Perthus le 10 décembre 2016.
- **Organisation et accueil de 7 étudiants du Master Expertise ethnologique en patrimoine immatériel** de l'Université de Toulouse et du responsable de formation, Nicolas Adell durant 2 jours (9 et 10 novembre 2016). Echanges et rencontres avec 14 acteurs concernés par le dossier.



- **Exposition itinérante trilingue « Cultura Viva – Fargaies de tradicions »** sur le thème du patrimoine culturel immatériel régional, en partenariat avec le CIRDÒC – Mediatèca occitana. L'exposition a été présentée à Arles-sur-Tech (Centre de Pleine Nature Sud Canigó) du 14 au 28 octobre, à Prats-de-Mollo-La Preste (Mairie) du 31 octobre au 10 novembre et à Amélie-les-Bains (Médiathèque intercommunale Hervé Bazin) du 14 au 26 novembre. Cette exposition est visible du 28 janvier au 19 février 2017 au Palau de l'Abadia à Sant Joan de les Abadesses. A cette occasion, les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir et la candidature UNESCO seront présentées par Géraldine Caprani, coordinatrice du dossier UNESCO, Christelle Nau, animatrice du dossier UNESCO et Aurélia Greiveldinger, directrice du PAHT Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter, lors de la **conférence « El camí festos cap a la UNESCO »** au Palau de l'Abadia à Sant Joan de las Abadesses, le 28 janvier 2017 à 12h.

- **Conférence « Fêtes de l'Ours et mascarades : des Pyrénées à la Sibérie »** de Dominique Pauvert, le 21 octobre 2016 à Arles-sur-Tech, en présence d'une assemblée de 20 personnes.



- **Conférence « Il était une fois des ours – Réflexion anthropologique sur les rapports hommes-ours »** de Sophie Bobbé, anthropologue, le 26 novembre 2016 à Prats-de-Mollo-La Preste, en présence d'une assemblée de 65 personnes.



Conférence de Sophie Bobbé

- **Restitution des séjours des Portes du temps** en présence de 60 personnes (dont 39 enfants), le 27 octobre 2016 à Prats-de-Mollo-La Preste.



• Le projet d'animation 2017

Les actions 2017 reprennent les 4 axes développés l'année précédente à savoir la finalisation du formulaire de candidature et de son film d'illustration, un plan de communication, des actions culturelles de sensibilisation et d'implication des communautés (notamment à destination du jeune public) ainsi que l'élaboration de mesures de sauvegarde.

➤ Point fort des actions 2017 : Conception d'un plan de sauvegarde afin de créer les conditions nécessaires permettant d'assurer la continuité et la transmission des fêtes sans les figer. Cette réflexion est envisagée avec la participation des communautés et avec l'aide de Justine Paolone, étudiante en Master Expertise ethnologique en patrimoine immatériel, qui effectuera un stage en mars et avril.

➤ Poursuite des échanges et la mise en œuvre de partenariats :

→ avec le Museum National d'Histoire Naturelle de Paris dans le cadre de l'exposition temporaire « Espèces d'ours » du 12 octobre 2016 au 19 juin 2017. Exposition du costume de l'ours d'Arles-sur-Tech prêté par l'Alegria et mention des Fêtes de l'Ours dans la muséographie et dans la communication (dossier de presse, album d'exposition, publicité France Inter, JT de France 3 Île de France du 30 novembre 2016...).



→ avec le Musée de la Chasse et de la Nature de Paris dans le cadre de la soirée événement « La Fête de l'Ours » le 8 février 2017.



©Robert Bosch

Une délégation composée de représentants du Haut-Vallespir s'est rendue à Paris les 7 et 8 janvier 2017 afin de découvrir l'exposition « Espèces d'Ours » et le Musée de la Chasse et de la Nature sous la direction de Denis Julien-Laferrrière, chef de projet de l'exposition, et de Steven Vandeporta, organisateur de la soirée événement du 8 février.

ARLES-SUR-TECH Quand l'Ours déferle sur Paris

HAUT-VALLESPIR. C'est dans le célèbre Muséum d'histoire naturelle de Paris que les Ours prennent place pour une exposition. Une petite escouade de Vallespiriens s'y est rendue.

Grâce à une dynamique de communication initiée depuis plusieurs décennies, les Fêtes de l'Ours du Vallespir ont acquis une notoriété qui leur ouvre les portes d'établissements prestigieux. On se souvient, en 2014, le MACEM de Marseille avait accueilli le costume de l'Ours d'Ales ainsi que l'Ours Torvald dans son exposition sur les Costumes. Actuellement et jusqu'en juin, c'est au Muséum national d'histoire naturelle de Paris que nos Ours de Vallespir figurent en bonne place, invités dans le cadre de la grande exposition Espèces d'Ours.



Répondant à la fascination que le grand public éprouve à l'égard de cet être si étrange, cette exposition éclaire le public sur tous les aspects de la vie de l'ours, sa biologie, ses implantations géographiques et ses relations avec les humains... C'est dans la rubrique Mythes et légendes que sont présentés les Fêtes de l'Ours du Vallespir : photos et vidéos de scènes de Fêtes de Molle et Saint-Laurent-de-Cerdans, costume complet de l'Ours d'Ales!

Il est un plaisir de retrouver l'Ours d'Arles-sur-Tech au Muséum national d'histoire naturelle. Il est un plaisir de retrouver l'Ours d'Arles-sur-Tech au Muséum national d'histoire naturelle. Il est un plaisir de retrouver l'Ours d'Arles-sur-Tech au Muséum national d'histoire naturelle.



PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

→ avec la Maison de la vallée d'Eyne dans le cadre de la programmation de l'exposition « Ours, mythes et réalités », du 17 septembre 2016 au 31 août 2017.



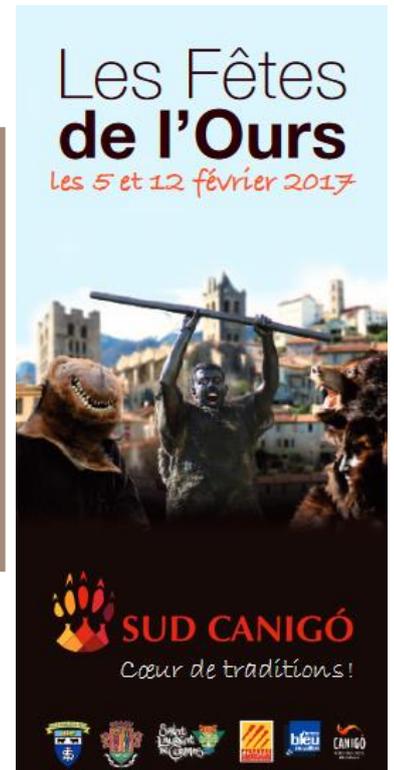
➤ **Création d'un bandana** à l'occasion des Fêtes de l'Ours 2017.



A noter

→ Week-end du 4 & 5 février 2017 : Fête de l'Ours à Arles-sur-Tech

→ Week-end du 11 & 12 février 2017 : Fête de l'Ours à Prats-de-Mollo-La Preste et à Saint-Laurent-de-Cerdans



→ Retrouvez le programme complet des Fêtes de l'Ours 2017 sur : <http://payspyreneesmediterranee.org/documents/OURS-depliant-2017.pdf>

Vous aussi, dites OUI à la candidature UNESCO !

- En faisant part de vos actions (réunions, expositions...) ayant un rapport avec les fêtes de l'Ours.
- En participant à la programmation événementielle.
- En partageant vos souvenirs (photographies anciennes, films ou coupures de presse...).
- En signant les listes de soutien disponibles dans les mairies et les offices de tourisme des communes concernées ou en ligne sur www.payspyreneesmediterranee.org



CONTACT : Christelle NAU
Tél. : 04 68 83 99 49
Mail : fetesoursunesco@gmail.com

Suivez la candidature et partagez sur les réseaux sociaux :





❖ GESTION DURABLE DE L'ÉLEVAGE BOVIN DES ALBERES

ALBERAPASTUR Alea jacta est !

Le 13 décembre dernier, nous avons déposé au POCTEFA le projet que nous travaillons depuis 2 ans concernant la **valorisation des ressources bovines et sylvopastorales du massif transfrontalier Pyrénées-Méditerranée.**

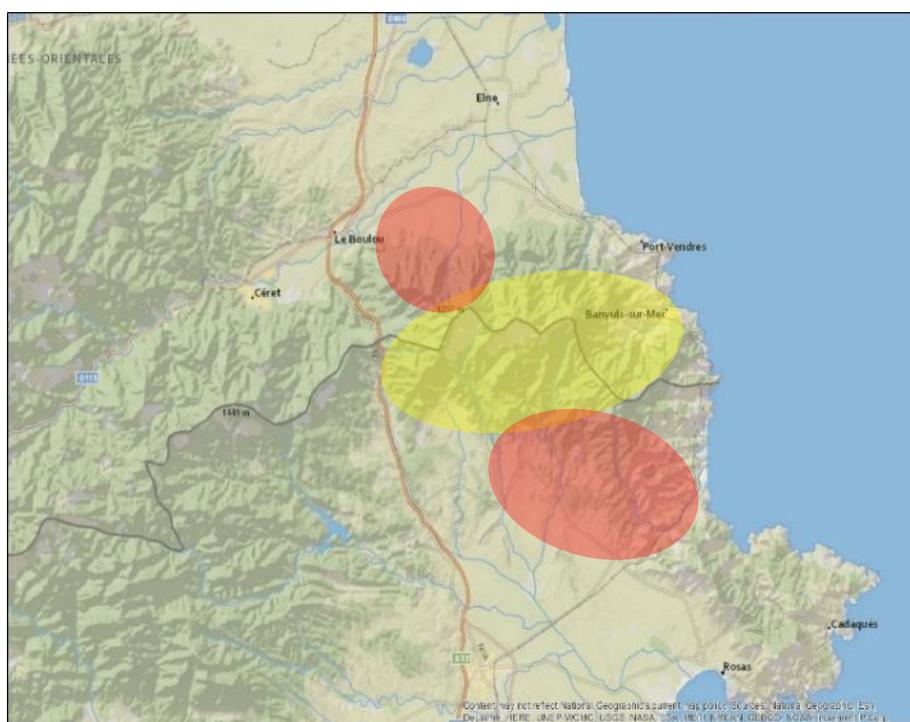
Interreg
POCTEFA



Le cœur de l'action se situe sur le massif des Albères jusqu'au Roc de France (en jaune sur la carte ci-contre).

Sont également prévues des actions concernant l'évaluation des mesures de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs des Aspès (en rouge sur la carte ci-contre) de part et d'autre de la frontière.

L'objectif spécifique de ce projet consiste en la **valorisation des ressources bovines et pastorales du massif transfrontalier** en tenant compte des enjeux de multi-usages et de Défense des Forêts Contre l'Incendie inhérents au territoire. Il contribue ainsi à la **conservation du patrimoine génétique de la race bovine Albera** et à **l'amélioration de la structuration pastorale du massif** pour une meilleure gestion des ressources, le maintien de la biodiversité et des paysages de ces territoires.



Ce projet vise à :

- Mettre en œuvre une démarche de **reconnaissance de la race Albera** en France et de promotion conjointe de cette race autochtone ainsi que l'amélioration de cette race par une meilleure connaissance génétique et une amélioration de la qualité de la viande.
- Elaborer une **gestion concertée et durable** de l'utilisation des pâturages, des parcours, en intégrant les multi-activités du massif, le tourisme, les contraintes des zones protégées et le risque incendie.
- Etant donné l'interdépendance des pratiques pastorales et de la prévention incendie, il est primordial **d'évaluer les dispositifs d'entretien de coupures DFCI**, afin de démontrer leur pertinence et proposer des évolutions de ces dispositifs afin de pallier leur disparition.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est chef de file de ce projet qui réunit 13 partenaires. C'est un nombre important, mais chacun intervient de façon très précise par rapport à ses compétences. Au-delà d'une apparente complexité, ce partenariat démontre la transversalité du projet.



LES PARTENAIRES DU PROJET

- Pays Pyrénées-Méditerranée (Chef de file)
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
- Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)
- Association de Défense et de Promotion des Races Locales en Pays Catalan (ADPRLPC)
- Association Syndicale Autorisée de travaux Vallespir Aspres Albères (ASA)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Albères (SIVU)
- Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca, Medi Ambient i Alimentació (DARP)
- Universitat Autònoma de Barcelona (UAB)
- Associació Baussitges d'Amics de la Vaca de l'Albera (ABAVA)
- Institut de Recerca i Tecnologia Agroalimentàries (IRTA)
- Centre de Recerca Ecològica i Aplicacions Forestals (CREAF)
- Inversions Forestals i Ramaderes

Le budget total est de 1 376 386 euros dont 894 650 euros de FEDER.

Si le projet est approuvé, nous débiterons le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans. Par conséquent, nous poursuivrons notre animation transfrontalière tout au long de 2017 et deux étudiantes de l'IUT de Perpignan prolongeront le travail initié lors d'un précédent stage (cf. lettre d'information du PPM de septembre 2016) via un projet tutoré. Il s'agit de faire des analyses comparatives très fines sur deux exploitations de part et d'autre de la frontière.

Le 19 janvier 2017, s'est tenu le comité de pilotage transfrontalier à la Jonquera, exactement un an après, jour pour jour, l'installation de ce comité de pilotage à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Cette fois-ci, encore, il a remporté un vif succès, avec plus de 60 participants. En effet, bien que ce projet soit à destination des éleveurs, d'autres acteurs du territoire sont concernés et associés à la démarche : communes, espaces protégés, forêts..., mais aussi les institutions territoriales, comme la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, qui soutient ce projet fédérateur.





PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

❖ TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Une deuxième convention financière signée !

A la suite de la première convention financière, signée le 15 octobre 2015, le Pays Pyrénées-Méditerranée pouvait prétendre à une deuxième enveloppe d'1 million d'euros voire 1,5 million d'euros, si nous répondions rapidement.

Grâce à la mobilisation des élus et des techniciens des Communautés de communes et des communes et à la proposition d'un programme d'actions cohérent, **c'est bien une enveloppe d' 1,5 million d'euros que le territoire a obtenu !**

Ainsi, **le 06 décembre 2016**, les élus du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée se sont rendus au **Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer** pour signer cette **deuxième convention** en présence de la Ministre Mme Ségolène Royal.



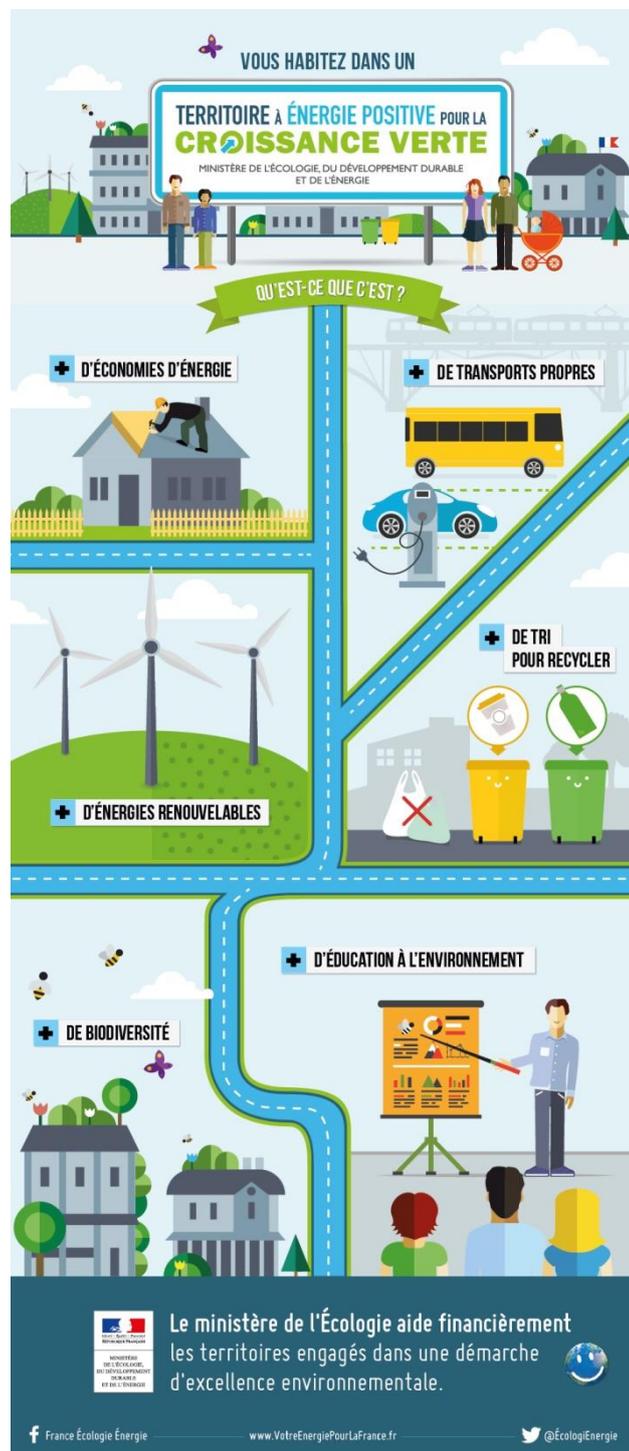
Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEEM

Au total, en comptant les 2 enveloppes financières, ce sont 2 millions d'euros qui ont été attribués au territoire pour financer les projets sur les 3 prochaines années.

C'est aussi **3 215 107 euros** que les communes et les Communautés de communes mobilisent en faveur de la **transition énergétique et écologique** de leur territoire conduisant ainsi à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à réduire les consommations d'énergie, à faire des économies financières, à créer des emplois par la mise en œuvre de certains projets et à promouvoir une autre façon de consommer et de se déplacer plus respectueuse de notre environnement.

NB : Le Pays Pyrénées-Méditerranée étant reconnu Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, toutes les communes du territoire peuvent prétendre aux dispositifs du Ministère octroyés aux TEPCV, tels que l'attribution d'une subvention pour l'installation d'un coin nature dans les écoles et collèges (voir Appels à projets p. 37).

→ **Contact : Agathe MILLIET, Chargée de mission PCET & TEPCV**
dd@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24





PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL



| PROGRAMME D' ACTIONS – 2 ^e Convention TEPCV | |
|--|--|
| ACTIONS | MAÎTRES D'OUVRAGES |
| FAVORISER LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ET MOBILITÉ DOUCE | |
| Acquisition de deux véhicules électriques | Communauté de communes du Vallespir |
| Acquisition d'un véhicule électrique | Commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts |
| Acquisition de deux bornes de recharge pour voitures électriques | Communauté de communes Albères-Côte Vermeille- Illibéris |
| Acquisition d'une borne de recharge, de vélos électriques, aménagement d'une piste cyclable et sensibilisation auprès du jeune public | Communauté de communes du Vallespir |
| Acquisition d'une voiture électrique | Commune de Thuir |
| Réduction des déplacements en voiture : Installation d'équipements de visioconférence | Communauté de communes Albères-Côte Vermeille- Illibéris |
| Aménagement d'un chemin de déplacements doux | Commune de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie |
| PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES | |
| Mise en place des toitures photovoltaïques pour la consommation des déchetteries | Communauté de communes du Vallespir |
| Production d'électricité renouvelable : installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation | Communauté de communes Albères-Côte Vermeille- Illibéris |
| ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ | |
| Revalorisation pédagogique de l'arboretum de Saint Guillem par la création d'un sentier d'interprétation grand public autour de la biodiversité forestière | Communauté de communes du Haut-Vallespir |
| Programme d'éducation à l'environnement et à la biodiversité des jeunes publics | Communauté de communes des Aspres |
| RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC | |
| Modernisation de l'éclairage public dans les Aspres | Communauté de communes des Aspres |
| Moderniser l'éclairage public des zones d'activité économique | Communauté de communes du Vallespir |
| Remplacement des lampes en sur-éclairage | Communauté de communes Albères-Côte Vermeille- Illibéris |
| Moderniser l'éclairage public dans les secteurs résidentiels | Commune de Céret |
| Modernisation de l'éclairage public | Commune de Maureillas-Las-Illas |
| Rénovation de l'éclairage public | Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda |
| Rénovation du parc de l'éclairage public | Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans |
| Modernisation du parc de l'éclairage public | Commune de Prats-de-Mollo-la-Preste |
| MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE | |
| Programme de réhabilitation des bâtiments publics dans la perspective d'une maîtrise des consommations d'énergie | Commune de Thuir |



Jean-Claude MENSCH
Maire de Ungersheim (Haut-Rhin)

INTERVIEW

Ungersheim, village de 2 200 habitants du Haut-Rhin, a fait le choix il y a quelques années de s'engager dans une démarche de transition vers l'après-pétrole et a adhéré au mouvement "Ville et villages en transition". Reconnues comme un modèle du "bien-vivre" et du "faire ensemble", les actions de la municipalité et de ses habitants ont fait l'objet du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » de Marie-Monique ROBIN, sorti en 2016.

PPM : Comment est née la volonté de s'engager dans cette démarche et quelle est votre vision d'un village "en transition" ?

JCM : C'est l'objet d'une longue maturation assortie d'une prise de conscience de nos modes de consommation liés au pétrole, à flux tendus, des terres agricoles qui disparaissent par l'artificialisation des sols, etc. Après avoir hérité de la gestion de la commune en 1989, deux chantiers nous ont interpellés : la reconversion d'un bassin de potasse et la piscine municipale adossée à l'école qui fonctionnait à l'électricité. Pour des questions d'économies d'énergie et de budget, nous avons porté notre réflexion sur d'autres modes de production d'énergie afin de sortir du discours ambiant du « tout électrique ». Nous étions animés par cette volonté et par un ensemble de convictions qui nous ont poussés à lancer les premières actions : en 1999, installation d'une toiture solaire pour chauffer la piscine, élaboration de notre Plan Climat Énergie en 2006, installation en 2007 d'une chaufferie bois avec son réseau de chaleur et d'autres actions qui dépassent le cadre de la consommation et la production d'énergie.

C'est lors de la projection du film de Rob Hopkins, fondateur du mouvement « Villes et villages en transition », présentant l'expérience de la ville de Totnes en Angleterre que nous nous sommes rendus compte que nous étions également dans cette dynamique ! A partir de là, nous avons structuré notre démarche, nous l'avons améliorée et avons adhéré au réseau en 2011. Cela a permis d'élaborer une feuille de route, un programme d'avenir donnant de la cohérence à l'action. Ce travail a donné naissance, avec les habitants, à un programme intitulé « 21 actions pour le 21^e siècle ».

PPM : Centrale photovoltaïque, filière bio, habitat coopératif, monnaie locale, démocratie participative... Autant d'initiatives pour une économie décarbonnée locale mais pas seulement. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce programme : ses ambitions, les principes qui conduisent la démarche, les actions phares et comment se traduit cette démarche de participation citoyenne ?

JCM : Ce programme est guidé par un principe, l'autonomie, décliné en 3 domaines : l'autonomie intellectuelle, l'autonomie alimentaire et l'autonomie énergétique.

Le premier volet, l'autonomie intellectuelle, regroupe 8 actions dont la pierre angulaire est la démocratie participative. Celle-ci est en construction permanente. Parfois, les citoyens votent puis se désintéressent de l'action publique. L'objectif était de responsabiliser le citoyen et que chacun puisse apporter son éclairage, son avis, son expertise afin de mener un projet de société. Après plusieurs expérimentations, nous avons trouvé notre mode de fonctionnement. Plusieurs commissions participatives sont organisées, regroupant 40 à 50 volontaires issus de la société civile suivant le sujet. L'ordre du jour est élaboré le soir-même et les priorités sont données par le groupe. Les pistes, projets et propositions sont à chaque fois validés par le Conseil municipal. Le citoyen a véritablement son avis qui est pris en compte et son implication se poursuit dans la réalisation du projet.



Jean-Claude MENSCH
Maire de Ungersheim (Haut-Rhin)

INTERVIEW

Nous avons par exemple entamé des chantiers participatifs : isolation d'une ferme avec bottes de paille, mise en place d'un bardage avec du torchis, reconstitution de haies bocagères grâce à une centaine de bénévoles...

Les deux autres principes qui guident notre action sont l'autonomie énergétique et l'autonomie alimentaire. La création d'une centrale photovoltaïque, la plus grande d'Alsace, 5,3 MW, a permis de créer dans un premier temps, une cinquantaine d'emplois et produit de l'électricité pour 10 000 habitants. Les produits phytosanitaires sont supprimés depuis 2006. Nous avons remplacé les produits d'entretien issus de la pétrochimie par des produits certifiés écologiques depuis 2008. Nous avons aussi un cheval pour le transport scolaire des enfants. Voici quelques initiatives qui guident notre démarche. Entre les actions de maîtrise de l'énergie d'une part, associées à la production d'énergie issue de sources renouvelables d'autre part, nous atteindrons bientôt l'autonomie énergétique.

Enfin, concernant la souveraineté alimentaire, nous avons structuré une filière « de la graine à l'assiette ». Là encore, c'est petit à petit que les choses s'agencent et avancent : d'abord en initiant l'implantation d'une exploitation maraîchère bio en chantier d'insertion, puis par la construction en 2014 d'une cuisine collective bio pour la restauration scolaire, suivie de la création de la régie municipale agricole qui expérimente la permaculture. Pour éviter le gaspillage alimentaire, une conserverie a démarré en 2015 grâce à l'action de 6 bénévoles pour transformer les légumes, en surplus ou déclassés, des agriculteurs alentours et de la régie. D'autres projets sont en cours de réflexion et de réalisation.

Arriver à ces résultats suppose une réorientation des politiques publiques. Au lieu de mettre de l'argent dans la voirie, les ronds-points, les loisirs et autres compétences traditionnelles, nous avons fait le choix de miser sur la transition et avec la volonté de toutes les parties prenantes, citoyens bénévoles, élus, techniciens municipaux, nous avançons ensemble sur le chemin de la transition.

PPM : Quels sont les résultats obtenus en terme d'économies financières, d'emplois et de bénéfices environnementaux ?

JCM : Les actions menées ont généré des économies sur le budget de fonctionnement de 120 000 euros et depuis 10 ans, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux. La municipalité a repris la gestion de l'eau ce qui a permis de diminuer le prix de l'eau. Notre impact sur l'environnement s'est lui aussi réduit puisque nous rejetons 600 tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère. C'est aussi une centaine d'emplois qui a été créée et un lien social et citoyen qui s'est affermi. Mais cela prend du temps et nous continuons d'expérimenter de nouvelles solutions locales avec les citoyens, car c'est en marchant que l'on trouve le chemin.

NB : La commune de Ungersheim est jumelée depuis 1991 avec la commune d'Amélie-les-bains-Palalda.

❖ CARTE VERTE COLLABORATIVE DU PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE

Dans le cadre du programme d'actions du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, le Pays Pyrénées-Méditerranée a cherché un outil de communication dans

l'objectif de **sensibiliser et fédérer les énergies autour de la transition énergétique et écologique du territoire**. Le souhait de travailler à un outil différent de ce qui se fait classiquement, et qui présente une dimension ludique propre à susciter l'intérêt du grand public, a fait émerger l'idée d'un **support cartographique collaboratif**.



Un outil collaboratif !

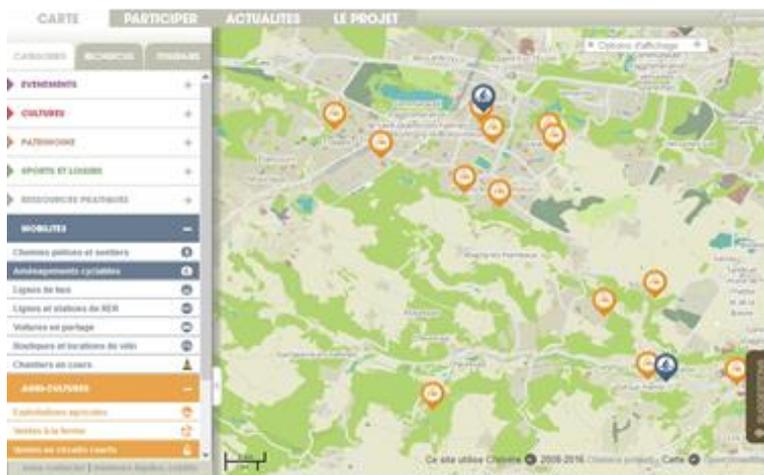
Il s'agit de mettre en place une **cartographie interactive sur le web qui répertorie les initiatives permettant de réduire l'empreinte écologique** du territoire à l'aide d'icônes thématiques et invite les internautes à contribuer, qu'ils soient habitants, acteurs économiques, techniciens, ou élus, en ajoutant les initiatives dont ils sont à l'origine ou dont ils ont connaissance. Ces initiatives sont, soit des « projets » de collectivités ou d'acteurs privés, soit des « services » aux personnes qui travaillent, vivent ou séjournent sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Lumière sur les projets...

Il s'agit de **répertorier et promouvoir les initiatives publiques et privées** qui participent au développement de la mobilité durable, de la maîtrise de l'énergie, de la production d'énergies renouvelables, des circuits courts, de la prévention de la production de déchets, d'un urbanisme durable, du maintien de la biodiversité, etc.

... et les services.

Parallèlement, la carte donnera à voir **les équipements et services** qui permettent à l'utilisateur de trouver près de chez lui des alternatives en matière de consommation et de déplacements (ex. : ressourceries, jardins familiaux, pistes cyclables, aires de covoiturage, etc.). Elle recensera également les événements qui invitent à se réunir autour de la consommation et la mobilité durables (ex. : Aravia, Enfants de la mer).



Exemple de la Carte Verte du Plateau de Saclay (<http://saclay.carte-ouverte.org/>)

Un projet participatif !

Parce que la Carte Verte du Pays Pyrénées-Méditerranée a une vocation collaborative, nous vous proposons de la construire ensemble ! Le projet a démarré en 2016 avec les premières réflexions techniques, méthodologiques et échanges partenariaux, et nous avons à présent entamé le travail d'élaboration avec la tenue du **premier comité technique dédié au projet le 19 janvier 2017**. Élu, technicien ou habitant, si vous souhaitez contribuer à l'élaboration de cette carte, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Pays pour être associé aux prochaines étapes.

→ **Contacts** : **Lenaïc DEPONTAILLER** : sig@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24
Agathe MILLIET : dd@payspyreneesmediterranee.org / 04 68 87 43 24



Isabelle BILLAUD

Responsable de l'Unité Politiques
et Connaissances territoriales
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (DDTM)

INTERVIEW

PPM : Parmi les évolutions réglementaires récentes qui conduisent les collectivités à se poser la question de la mise en œuvre d'un SIG figure la mise en place du Géoportail de l'Urbanisme. Pouvez-vous nous en préciser l'objectif ?

IB : Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) sera en 2020, la plateforme légale de consultation des informations urbanistiques : documents d'urbanisme (DU) et servitudes d'utilité publique (SUP). Il vise à offrir un accès centralisé, permanent, rapide et aisé à ces informations, sous forme dématérialisée, et ce, sur l'ensemble du territoire français.

Il répond en cela à trois enjeux : contribuer à la démocratisation et à l'égalité des territoires en termes d'accès à l'information, transposer la directive européenne INSPIRE (directive qui vise à rendre publiques les données environnementales) et faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme, en réduisant notamment les coûts de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales. Aussi, cet outil sera porteur de gains d'efficacité et d'amélioration du service rendu, en permettant de simplifier les échanges d'information et l'information aux citoyens, d'améliorer la connaissance des territoires, et de réaliser des économies. [Voir la plaquette de présentation pour plus d'informations.](#)

PPM : Qui est concerné, selon quel calendrier, et quelles tâches concrètes cela implique-t-il ?

IB : Sont concernées, les collectivités territoriales ayant la compétence urbanisme (communes, EPCI), et les gestionnaires de servitudes d'utilité publique, qui devront publier leur(s) document(s) sur le GPU dans un format standardisé appelé CNIG, et selon un calendrier s'étalant jusqu'en 2020. S'agissant des documents d'urbanisme, dès lors qu'ils font l'objet d'une élaboration ou d'une révision, ils doivent être numérisés au format CNIG et publiés sur le GPU par la collectivité territoriale compétente. Cela suppose, pour celle-ci, d'inclure des clauses spécifiques dans le cahier des charges de la prestation d'élaboration ou de révision qui précisent au prestataire qu'il doit fournir les documents numérisés au format CNIG et éditer un rapport de conformité qui assure la collectivité qu'elle pourra bien publier les fichiers fournis dans le GPU. [Voir la plaquette méthodologique pour une aide à l'écriture du cahier des charges.](#)

Les documents qui ne subissent pas de révision, et qui ne seraient pas numérisés au format CNIG, ne peuvent être publiés sur le géoportail, mais doivent être consultables dans un format numérique libre sur le site internet de la commune. Cependant d'ici 2020, tous les documents d'urbanisme devront être numérisés au format CNIG et publiés sur le GPU qu'ils aient subi une révision ou non. La collectivité compétente a alors le choix de déléguer cette tâche en partie à un prestataire. [Pour information, la carte d'avancement des DU est accessible sur le site du PPM.](#)

Ensuite, pour chaque modification des documents d'urbanisme, la collectivité devra mettre à jour les fichiers publiés au GPU, elle-même ou avec l'aide d'un prestataire. On voit dès lors, l'intérêt pour les communes de s'équiper un minimum en SIG (au niveau communal ou bien mutualisé à l'échelle intercommunale) pour être en mesure de faire ces mises à jour elles-mêmes plutôt que de devoir chaque fois passer par une prestation. Il est à noter qu'en 2020, la publication sur le GPU conditionnera le caractère exécutoire des documents d'urbanisme.

PPM : De quel accompagnement peuvent-ils bénéficier, au moment de la mise en place, puis pour les mises à jour ?

IB : La DDTM est chargée d'assurer auprès des collectivités territoriales une information complète sur le sujet. A ce titre, nous organisons notamment des réunions d'information par Communauté de communes pour expliquer les procédures dans le détail et fournissons à cette occasion le stock de documents d'urbanisme dont nous disposons, si possible au format CNIG. C'est chose faite pour le Vallespir et le Haut-Vallespir, et des réunions auront lieu dans les Aspres et Albères Côte Vermeille Illibéris, courant 2017. La DDTM ouvre et gère par ailleurs les droits d'accès au géoportail des collectivités et assure une assistance à l'utilisation et une aide au téléversement des documents.



ZOOM SUR...

❖ LE PAYS DANS LA PRESSE

CÉRET - VALLESPİR

Coup d'accélérateur pour porter le projet race « Albèra » à Bruxelles

Le comité de pilotage transfrontalier pour la valorisation de la race bovine « Albèra » s'est réuni, hier, à La Jonquera pour lancer le processus de reconnaissance par l'UE.

Donner une traçabilité à l'espèce

Avant de voir passer la race « Albèra » à Bruxelles, il faut d'abord lui donner une traçabilité. C'est ce que vise le projet de reconnaissance de la race bovine « Albèra » par l'Union européenne. Le comité de pilotage transfrontalier pour la valorisation de la race bovine « Albèra » s'est réuni hier, à La Jonquera, pour lancer le processus de reconnaissance par l'UE.

Une « débroussaillouse » contre les incendies

La vache de l'Albèra n'est pas seulement une race bovine, elle est aussi une débroussaillouse. C'est ce que vise le projet de reconnaissance de la race bovine « Albèra » par l'Union européenne. Le comité de pilotage transfrontalier pour la valorisation de la race bovine « Albèra » s'est réuni hier, à La Jonquera, pour lancer le processus de reconnaissance par l'UE.

CÉRET - VALLESPİR

Énergie positive : signature de la convention d'appui financier de la convention « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » en présence de Ségolène Royal.

Les élus du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ont signé la convention d'appui financier « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » en présence de Ségolène Royal.

Démarche exemplaire

Engagé depuis 2009 dans l'élaboration puis l'animation du Plan Climat Énergie Territorial, le Pays Pyrénées-Méditerranée avait déposé sa candidature à un appel à initiatives, lancé par le ministère de l'Écologie en septembre 2014, ayant pour objectif d'engager les territoires volontaires dans une démarche exemplaire au niveau local.

Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Cette convention cadre a permis l'obtention d'une enveloppe financière de 500 000 euros à chaque maître d'ouvrage à l'échelle de chaque communauté de communes émergée pour initier des projets participant à la transition énergétique et écologique du territoire. Le 12 octobre 2015, les représentants du territoire

LE PERTHUS

Toute la créativité des enfants dans l'exposition « Fais ton ours »

Dans le cadre de la candidature Unesco des fêtes de l'Ours, l'exposition est à visiter au fort de Bellegarde.

Le fort de Bellegarde héberge l'exposition « Fais ton ours ». Ce projet artistique a été mis en place dans le cadre de la démarche de candidature des fêtes de l'Ours du Haut Vallespir au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a été désigné pilote de l'opération de candidature pour les communes d'Ar-sur-Tech, de Prats-de-Molpère et de Saint-Laud-de-Cerdans, en partenariat avec le Centre de la culture de l'Ours.

CÉRET - VALLESPİR

Une espérance raisonnée pour le Pays avec ses contrats de ruralité

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, à la demande du préfet, est en charge du projet de contrat de ruralité sur l'ensemble de son territoire. Explication avec le président Antoine André.

Un enjeu démocratique

La Pays a retenu le principe d'un projet sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire sur les quatre communes de la communauté de communes. Sachant que ce contrat touche à tous les aspects de la vie locale, sociale, économique, associatif...

Le contrat de ruralité

Le contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures des collectivités territoriales aux compétences et soutien au commerce de proximité, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale. Le contrat est conçu pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours. Les signataires du contrat définissent les modalités de gouvernance et les acteurs privés et sociaux partenaires, ainsi que des représentants de la société civile.

CÉRET - VALLESPİR

Visite ministérielle pour signer le 1er contrat de ruralité de la Région

Le déplacement de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, est placé sous le signe du soutien du gouvernement au développement des territoires ruraux.

Le programme d'aménagement du territoire de la Région et des Collectivités territoriales a été inauguré hier à Céret. Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, est venu visiter le Centre de la culture de l'Ours. Il a rencontré les élus locaux et les représentants de la société civile. Le programme d'aménagement du territoire de la Région et des Collectivités territoriales a été inauguré hier à Céret. Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, est venu visiter le Centre de la culture de l'Ours. Il a rencontré les élus locaux et les représentants de la société civile.

CÉRET - VALLESPİR

Un programme chargé

Le programme d'aménagement du territoire de la Région et des Collectivités territoriales a été inauguré hier à Céret. Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, est venu visiter le Centre de la culture de l'Ours. Il a rencontré les élus locaux et les représentants de la société civile. Le programme d'aménagement du territoire de la Région et des Collectivités territoriales a été inauguré hier à Céret. Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, est venu visiter le Centre de la culture de l'Ours. Il a rencontré les élus locaux et les représentants de la société civile.

Suivez aussi l'actualité du Pays sur Facebook



Le Pays sur Facebook c'est ici !



❖ ÇA VIENT DE SORTIR

- La revue "Forêt Méditerranéenne" de septembre 2016 (tome XXXVII numéro 3) publiant un article du Pays Pyrénées-Méditerranée intitulé "Valoriser les espaces forestiers méditerranéens tout en conciliant nature, production et récréation : Un enjeu majeur des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée". <http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/publications/revue-foret-mediterraneenne>

- L'album de l'exposition « Espèces d'Ours » à voir au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris jusqu'au 19 juin 2017.

- Les nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016 : Tous les emballages se trient ! Suivez-le guide sur <http://touslesemballagessevient.fr/>



❖ LES APPELS A PROJETS

- AAP 2017 "Innovation et investissement pour l'amont forestier" du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ouvert jusqu'au 13 mars 2017 et permettant de financer des actions collectives et innovantes d'investissement (à hauteur de 40%) et d'animation (à hauteur de 70%) pour un montant d'aide compris entre 50 000 et 1 000 000 d'euros. Pour plus d'informations : <http://agriculture.gouv.fr/lancement-de-lappel-projets-national-innovation-et-investissements-pour-lamont-forestier>

- AAP Ademe - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Economie circulaire :

Thématiques prioritaires : éco-conception, écologie industrielle/territoriale, consommation responsable et réduction du gaspillage alimentaire.

Projets concernés : études, programmes d'animation, investissements, actions de sensibilisation et de communication.

Date de clôture : 31/03/2017

- AAP Ademe - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Bâtiments exemplaires :

Dispositif d'accompagnement à la construction et à la rénovation de bâtiments éco-conçus et innovants. Soutien financier de 30% ou 70% suivant le type de bâtiment + bonus 10% si démarche BDM ou équivalent.

Date de clôture : Au fil de l'eau.

- AAP Ademe – Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Autoconsommation d'électricité photovoltaïque :

Accompagnement financier d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation de puissance allant de 10 kWc à 100 kWc.

Aide à la décision et au dimensionnement des projets : maximum 50% du coût de l'étude

Aide à l'investissement pour la réalisation de la centrale : maximum de 40% du coût global

3 sessions de clôture : 14/04/2017 et 15/09/2017

→ Pour plus d'informations sur ces AAP: http://www.laregion.fr/Les-aides-33824?id_mot495=2499&id_mot493=&recherche=&debut_liste_articles=10#pagination_liste_articles



● **Opération « 10 000 coins nature dans les écoles et collèges »**

Les communes situées sur un territoire TEPCV peuvent demander une subvention de 500 euros au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour installer un coin nature (jardin potager, mare pédagogique, hôtel à insectes, etc.).

Date de clôture : 01/05/2017

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/10-000-coins-nature-dans-les.html>

❖ **QUELQUES DATES A RETENIR**

● **Du 24 au 26 janvier 2017 : Assises européennes de la transition énergétique** à Bordeaux auxquelles le Pays Pyrénées-Méditerranée participera.

● **26 janvier 2017 : Comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée** à Sorède.

● **28 janvier 2017 à 12h : Conférence « El camí festos cap a la UNESCO »** au Palau de l'Abadia à Sant Joan de las Abadesses. Présentation des Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir et de la candidature UNESCO par Géraldine Caprani, coordinatrice du dossier UNESCO, Christelle Nau, animatrice du dossier UNESCO et Aurélia Greiveldinger, directrice du PAHT Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter.

● **Du 1er au 03 février 2017 : Rencontres nationales des territoires forestiers "La filière forêt-bois, tremplin des territoires de demain"** à Montrond-les-Bains (42) organisées par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Pour plus d'informations et inscription : <http://www.fncofor.fr/rencontres-2017-8.php>

● **05 février 2017 : Fête de l'Ours à Arles-sur-Tech**

● **12 février 2017 : Fête de l'Ours à Prats-de-Mollo-La Preste et à Saint-Laurent-de-Cerdans**



● **13 mars 2017 : Comité de Programmation LEADER et Comité de pilotage ATI FEDER** à Argelès-sur-Mer.

● **17 & 18 mars 2017 : Manifestation grand public "A la découverte des forêts catalanes"** organisée par le Pays Pyrénées-Méditerranée et l'association Initiation à la Forêt à Argelès-sur-Mer. Programme à découvrir prochainement sur notre site Internet : www.payspyreneesmediterranees.org (rubrique espace projet / forêt).

● **24 mai 2017 à 18H : Soirée-débat « Charte Forestière de Territoire ou comment concilier nature, production et loisirs en forêt ? »** animée par le Pays Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du cycle de conférence « Les Rencontres de la Forêt » organisé à Céret (cinéma le Cérétan) par l'association Initiation à la Forêt.

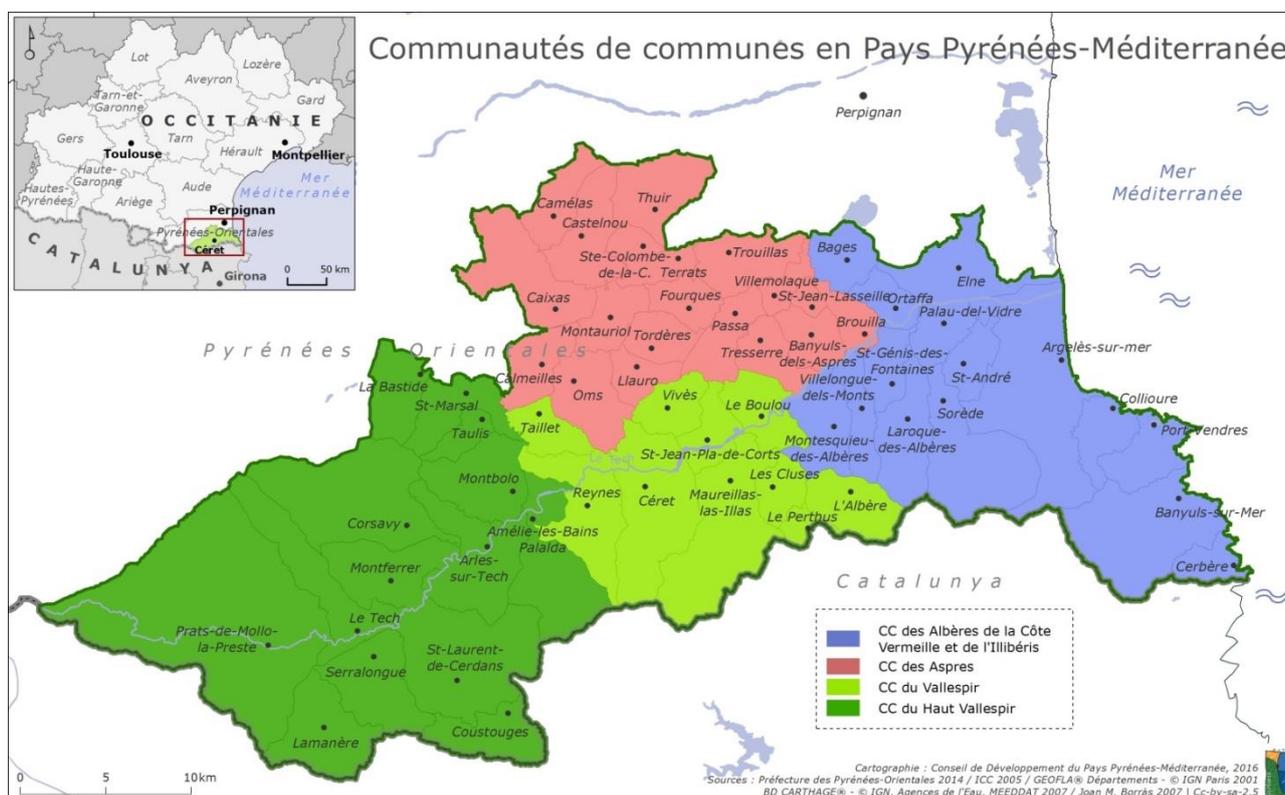




Chiffres clé

| | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Superficie | 1 150 Km ² |
| Population | 105 464 habitants |
| Densité | 92 habitants / km ² |
| Communes | 58 communes |
| Communautés de communes | 4 Communautés de communes |

Le territoire



Aspres – Côte Vermeille-Albères-Illibéris – Vallespir – Haut-Vallespir

L'Albère - Amélie-Les-Bains-Palalda - Argelès-sur-Mer - Arles-sur-Tech - Bages - Banyuls-dels-Aspres - Banyuls-sur-Mer - La Bastide - Le Boulou - Brouilla - Caixas - Calmeilles - Camélas - Castelnou - Cerbère - Céret - Les Cluses - Collioure - Corsavy - Coustouges - Elne - Fourques - Lamanère - Laroque-des-Albères - Llauro - Maureillas-Las-Illas - Montauriol - Montbolo - Montesquieu-des-Albères - Montferrer - Oms - Ortaffa - Palau-del-Vidre - Passa - Le Perthus - Port-Vendres - Prats-de-Mollo-La-Preste - Reynès - Saint-André - Saint-Génis-des-Fontaines - Saint-Jean-Lasseille - Saint-Jean-Pla-de-Corts - Saint-Laurent-de-Cerdans - Saint-Marsal - Sainte-Colombe-de-la-Commanderie - Serralongue - Sorède - Taillet - Taulis - Le Tech - Terrats - Thuir - Tordères - Tresserre - Trouillas - Villelongue-dels-Monts - Villemolaque - Vivès



Les membres du Bureau du Pays Pyrénées-Méditerranée



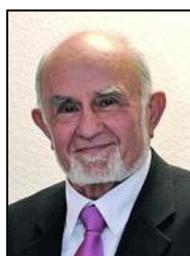
Antoine ANDRÉ
Président



Pierre AYLAGAS
Vice-Président
Député de la 4^{ème}
circonscription des P.O.
Président de la Communauté
de communes Albères Côte
Vermeille Illibéris



René BANTOURE
Vice-Président
Président de la Communauté
de communes du Haut-
Vallespir



René OLIVE
Vice-Président
Président de la Communauté
de communes des Aspres



Alain TORRENT
Vice-Président
Président de la Communauté de
communes du Vallespir



Francis MANENT
Membre du Bureau
Conseiller communautaire
Communauté de communes
Albères Côte vermeille Illibéris



Louis CASEILLES
Membre du Bureau
Conseiller communautaire
Communauté de communes
du Haut-Vallespir



Nicole GONZALEZ
Membre du Bureau
Conseillère communautaire
Communauté de communes
des Aspres



Jean-François DUNYACH
Membre du Bureau
Conseiller communautaire
Communauté de communes
du Vallespir



Antoine CHRYSOSTOME
Membre du Bureau
Représentant de la
Société d'élevage



Catherine DAVID
Membre du Bureau
Représentante de
l'association Citoyens dans
les quartiers de Céret



Alexandre PUIGNAU
Vice-Président
délégué
Président du SIGA du
Tech



Jean SPELLE
Membre du Bureau
Représentant du
CRPF

Représentant
de la Chambre
des Métiers et
de l'Artisanat
en attente de
désignation



LE PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

L'équipe technique du Pays Pyrénées-Méditerranée



Carine GONZALEZ

Directrice

direction@payspyreneesmediterranee.org



Françoise MARECHAL

Assistante administrative

contact@payspyreneesmediterranee.org



Cédric BORG

Chargé de mission Tourisme,
LEADER & FEAMP

cedric.borg@payspyreneesmediterranee.org



Géraldine CAPRANI

Chargée de mission
Coopération & FEAMP

gcaprani@payspyreneesmediterranee.org



Lenaïc DEPONTAILLER PIRIOU

Chargée de mission SIG
Suivi & Evaluation

sig@payspyreneesmediterranee.org



Mathilde GUITTET

Animatrice de la Charte Forestière

mathilde.guittet@payspyreneesmediterranee.org



Pierre LE MEN

Responsable LEADER

leaderplusppm@wanadoo.fr



Agathe MILLIET

Chargée de mission PCET & TEPCV

dd@payspyreneesmediterranee.org



Pays Pyrénées-Méditerranée

Maison des services publics

6 Boulevard Simon Batlle – 66400 CERET

Tél : 04 68 87 43 24 – Fax : 04 68 87 37 89

www.payspyreneesmediterranee.org

